

RAPPORT FINANCIER 2011

Sommaire :

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle	page 2
Attestation du président et du directeur général Rappel juridique des sociétés du groupe	page 3

COMPTES CONSOLIDES

Rapport de gestion	page 4
Comptes et notes aux états financiers	page 11
Rapport des commissaires aux comptes	page 41
Rapport du président sur le fonctionnement du contrôle interne	page 43
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport précédent	page 55

COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE MERE : THERMOCOMPACT

Comptes annuels	page 57
Rapport de gestion	page 78
Rapports des commissaires aux comptes	page 93

TEXTES DES RESOLUTIONS	page 98
-------------------------------	---------

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle

Tenue à l'amphithéâtre de la Maison des Entreprises –sise à ANNECY (74000) - 27 Rue Royale, le 1 Juin 2012

Décisions ordinaires

- Rapport de gestion du conseil d'administration, présentation du rapport du Président et des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2011,
- Approbation des opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, ainsi que des comptes annuels,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes,
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos le 31 Décembre 2011,
- Approbation des comptes consolidés clos au 31 Décembre 2011,
- Autorisations à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société.

Attestation du rapport financier annuel

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les rapports de gestion sur les comptes sociaux et consolidés, figurant respectivement en pages 4 à 10 et 77 à 91, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Jean-Claude Cornier

Gilles Mollard

Président

Directeur général

Fiches signalétiques des composantes du groupe

Société mère : **Thermocompact**

Siège : Route de Sarves, ZI « les Iles », 74 370 METZ TESSY

Adresse postale : BP 21, 74 371 PRINGY Cedex,

Adresse mail : thermo@thermocompact.com

Forme juridique : SA

Immatriculation, registre du commerce d'Annecy : n° 403 038 037

Code Isin : FR 00 403 71 82

Code APE : 2561 Z

Capital : 5 142 852,39 €

Filiales:

FSP-one

Siège : 31 Rue Giffard, 38 230 PONT de CHERUY

Adresse postale : BP 37, 38 231 Pont de Chérüy Cedex,

Forme juridique : SAS

Immatriculation, registre du commerce de Vienne : N° 422 505 347

Code APE : 244 Z

Capital : 4 000 000 €

Hi Tech Wires Asia (HWA),

Siège : VSIP 1, 46 street, number 6, Thuan An District, BINH DUONG PROVINCE, VIETNAM

Forme juridique : SARL de droit vietnamien

Certificat d'investissement N° 46301000009

Capital de 3.000.000 \$

FSP-one Inc

Siège : 36 Taunton Street, PLAINVILLE (Massachusetts) Etats-Unis.

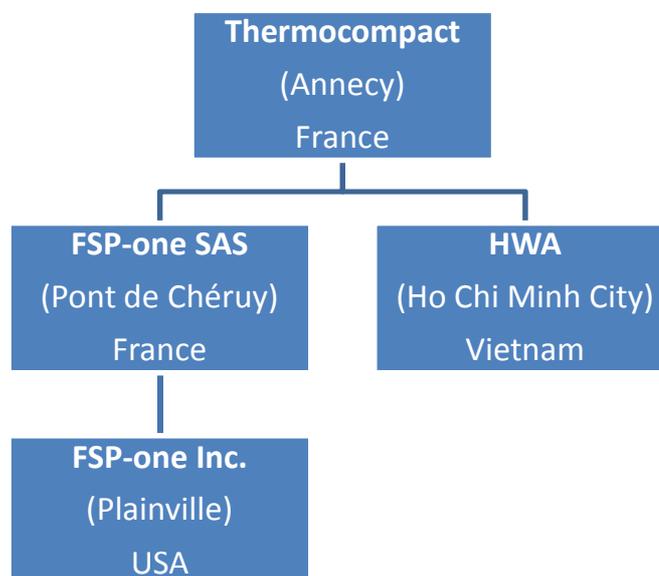
Capital : 900.000 \$

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES
--

Historique du Groupe

La compétence historique de Thermocompact réside dans la technique de revêtement métallique par procédé chimique et électrolytique. Thermocompact a diversifié cette technique, issue de la bijouterie, sur d'autres marchés pour couvrir actuellement toutes catégories d'applications allant du spatial, à la déclinaison d'une gamme complète de fils de découpe par électroérosion.

En 2001, Thermocompact a racheté FSP-one pour couvrir un éventail encore plus large d'utilisateurs de fils revêtus. En 2007, Thermocompact a ouvert une filiale au Vietnam pour servir le marché asiatique et plus largement la zone dollar. L'organigramme du Groupe est donc aujourd'hui le suivant :



La société THERMOCOMPACT est la société consolidante. Les sociétés dont elle détient plus de 50 % des actions, qui sont donc placées sous son contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les comptes des sociétés consolidées ont été, le cas échéant, retraités afin d'assurer une homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

SITUATION DE L'ENSEMBLE CONSTITUE PAR LES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

La consolidation reprend les comptes sociaux retraités conformément aux règles comptables définies dans les notes aux états financiers.

Les principaux indicateurs clés sont donnés ci-après en milliers d'Euros.

	2011	2010
Chiffre d'affaires	77 910	63 485
Résultat opérationnel courant	6 173	5 213
Résultat net	4 036	3 720
Besoin en fonds de roulement	11 734	8 557
Endettement net	6 792	3 956
Capitaux propres (<i>totaux</i>)	21 274	18 475
Capitaux propres (<i>part du Groupe</i>)	20 841	18 120
Flux de trésorerie générés par l'activité	2 981	4 442
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 4 851	- 1 118
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	- 142	- 2 567
Variation nette de trésorerie	- 1 491	691

Ces chiffres clefs démontrent :

- La poursuite de l'amélioration de la rentabilité du groupe

En effet, le ROC s'est amélioré de 1M€ soit + 18% par rapport à 2010, sous tendu par une croissance en volume de 5%.

- La pertinence de la politique de répercussion systématique des cours des matières dans les prix de vente

La hausse des cours, qui explique pour une large part, la croissance du chiffre d'affaires est supérieure à l'effet volume, ce qui pénalise le besoin en fonds de roulement mais n'affecte pas la rentabilité opérationnelle en valeur.

- La poursuite du programme d'investissement lancé en 2010

Ce programme permet d'améliorer la capacité, la productivité, les conditions de travail et l'impact environnemental. Il a été financé sur l'exercice par 1,2 M€ d'emprunts bancaires, 1,1 M€ de crédits baux et 2,1 M€ d'emprunts auprès d'OSEO.

ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires sur le secteur « fils & torons » s'élève à 65 146 milliers d'euros contre 52 372 milliers d'euros en 2010. Il est en accroissement en volume de 5% par rapport à l'exercice précédent confirmant ainsi le positionnement solide de cette activité sur les marchés porteurs de l'aéronautique, l'automobile, les télécoms, et la connectique tant en France qu'à l'international.

Le chiffre d'affaires du secteur « revêtement technologique » s'élève à 12 764 milliers d'euros, contre 11 113 milliers d'euros en 2010. Les nouveaux équipements investis permettent de servir dans les volumes demandés, les marchés porteurs des véhicules électriques. D'autre part la demande croissante pour des dépôts sélectifs économisant l'or, voir des dépôts d'alliage de substitution se confirme.

ANALYSE DU RESULTAT OPERATIONNEL

1) Par activité

L'activité du secteur fils et torons affiche un résultat opérationnel courant positif de 5 172 milliers d'euros (pour 4 967 milliers d'euros en 2010). L'augmentation du résultat correspond à l'accroissement en volume. La mise en place de nouveaux équipements et leur mise au point s'est poursuivi sur l'exercice et devraient permettre des gains de productivité à partir de 2012.

L'activité revêtement technologique dégage un résultat opérationnel de 1001 milliers d'euros en très nette amélioration par rapport à l'exercice précédent (266 milliers d'euros) suite à l'aboutissement du programme de réorganisation et d'amélioration de l'outil industriel.

2) Par zone géographique

Le chiffre d'affaires, par zone géographique, se répartit comme suit :

Par zone géographique	2011	Répartition 2011	2011/2010	2010	Répartition 2010
France	26 977	35%	+20%	22 516	36 %
Union Européenne	23 505	30%	+35%	17 398	27 %
Etats-Unis	13 854	18%	+19%	11 608	18 %
Asie	8 767	11%	+11%	7 885	12 %
Reste du monde	4 807	6%	+18%	4 079	6 %

On constate une croissance équilibrée sur l'ensemble des zones prouvant la récurrence de l'activité du groupe. L'augmentation plus marquée en Europe est due à des prises de parts de marché en Allemagne.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les signes de ralentissements conjoncturels de fin d'année 2011 n'ont pas eu d'impact significatif sur les commandes si ce n'est certains clients qui ont différé les livraisons de décembre sur début janvier 2012. En ce début d'année, le rythme est au même stade que l'exercice passé. Les investissements permettront de répondre dans de meilleures conditions économiques, environnementales et sociales aux demandes clients.

Ce programme d'investissements se verra complété d'une nouvelle tranche en 2012 pour 2,7 M d'euros.

Le groupe a engagé un programme très ambitieux de R&D sur le fils de découpe pour wafers silicium photovoltaïques. Ce projet est mené en collaboration avec l'INES, (appartenant au CEA) et en consortium avec un réseau de PME françaises. L'objectif est d'optimiser l'ensemble de cette filière grâce à des innovations technologiques

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DE CONSOLIDATION ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

Néant

ANALYSE DE L'ENDETTEMENT

L'endettement net du groupe de 6 792 milliers d'euros à fin 2011 est réparti de la façon suivante :

Dettes bancaires moyen terme :	4 086 milliers d'euros
Engagements de crédit-bail :	1 364 milliers d'euros
Engagements court terme net :	1 460 milliers d'euros
Disponibilités :	- 2 269 milliers d'euros
Dettes diverses :	2 151 milliers d'euros

Cet endettement s'élevait à fin 2010 à 3 956 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice, des financements complémentaires à moyen terme ont été souscrits afin de financer les investissements (4,4 M€). Du fait de l'augmentation du besoin en fonds de roulement et du paiement de la totalité de l'impôt 2010 ainsi que les acomptes 2011, il y a eu recours de façon ponctuelle aux crédits court terme.

Les remboursements de l'exercice (y compris crédit-bail) se sont élevés - 3 032 milliers d'euros.

A fin 2011, le ratio de gearing est de 0,32 et celui de leverage de 0,84.

ACTIVITE DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au titre des frais de recherche et développement, les dépenses se sont élevées à 881 milliers d'euros dont 726 milliers figurent en charges opérationnelles, et 91 milliers d'euros figurent en immobilisations incorporelles au titre de frais de développement pour le projet de fil de découpe Saw wire. Celui-ci a démarré sur 2011 et s'étalera sur 3 ans.

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DU GROUPE

A/ CONSEQUENCES SOCIALES

Les principales informations concernant les données sociales du groupe sont résumées dans le tableau ci dessous :

	2011	2010
Effectif au 31 décembre	247	240
Effectif moyen	244	235
Effectif à temps partiel	11	10
Nombre de recrutements en CDI	21	9
Nombre de recrutements en CDD	4	12
Nombre de départs (hors licenciements)	18	11
Nombre de licenciements	4	2
Nombre de jours d'absence	2 225	3 391
Masse salariale hors charges <i>(en milliers d'euros)</i>	6 267 m€	5 952 m€
Nombre d'accidents du travail	27	32
Dépenses formation <i>(en milliers d'euros)</i>	129 m€	72 m€
Nombre d'heures de formation	2 309	1 325
Nombre de stages effectués	183	83
Nombre de personnes handicapées	6	3
Nombre d'intérimaires moyen	29	24

Le Groupe peut appuyer son développement sur des équipes stables, du personnel impliqué et confiant qui s'attache, en priorité, à la satisfaction de nos clients tant en terme de délai et de qualité des produits que de support technique. Capacité

d'adaptation, professionnalisme, esprit d'équipe, compétence sont les fondements de la politique ressources humaines et donnent le cadre, de manière opérationnelle, à la politique de formation, de rémunération mais également à la gestion des emplois et des compétences.

B/ CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES

Le métier de base du Groupe, spécialisé dans le revêtement de surface de haute technicité, requiert l'usage de l'électrolyse. Dans toutes les unités, des personnels hautement qualifiés encadrent la formation des opérateurs et s'assurent de l'habilitation des personnes manipulant des produits dangereux.

La société THERMOCOMPACT, dans ce contexte, a toujours mené une politique de qualité et de prévention des risques pour le personnel et pour l'environnement, et requis la même exigence envers les filiales :

- ✓ Toutes les sociétés sont certifiées ISO 9001 ;
- ✓ La société THERMOCOMPACT est certifiée ISO 14000 (système de Management Environnemental), depuis juillet 2002 ; les deux filiales de production s'engagent dans la même démarche, afin d'obtenir la qualification en 2012.
- ✓ Dans chaque filiale, un responsable environnement et sécurité est garant de la politique de prévention des risques.
- ✓ Tous les sites de production respectent les réglementations des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Les organes de contrôle public, comme la DREAL en France, assurent à ce titre un contrôle permanent et très strict.

ANALYSE DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe THERMOCOMPACT est confronté à un certain nombre de risques dont une revue, non exhaustive mais la plus complète possible, est faite ci-après :

Risques de marché

- *Risque lié à la propriété intellectuelle*

Les marchés des fils, électroérosion et Saw Wire, sont historiquement protégés par un nombre important de brevets donnant lieu à des litiges fréquents entre concurrents. En l'espèce, dans le cadre d'une procédure en cours, un de nos concurrents a obtenu gain de cause contre l'un de nos clients, détenteur d'un brevet qu'il nous octroie. N'étant pas partie au litige, nous ne connaissons pas à ce jour les répercussions possibles à moyen terme sur notre activité.

- *Risque sur matières premières et prix*

Les matières premières principalement utilisées dans nos processus de fabrication sont des matières soumises à des fluctuations de cours (l'or, l'argent, le rhodium, le palladium, le cuivre, le nickel, le laiton et le zinc). Pour toutes ces matières achetées, le Groupe dispose au minimum de deux sources d'approvisionnement possibles.

Les coûts d'achat de ces matières peuvent fluctuer de façon importante. Le risque réside donc en la capacité pour le Groupe à répercuter ces variations dans les prix de vente. Pour l'ensemble des activités du groupe, les prix de vente clients sont indexés sur le cours des matières. L'exposition du Groupe ne dépend donc que du délai de stockage et de fabrication.

- Risque de change

Le Groupe n'est exposé que vis-à-vis du dollar, sous deux aspects :

a) Le risque de conversion de la filiale américaine : les bilans et comptes de résultat de la filiale, initialement comptabilisés en dollars, sont convertis en euros pour les besoins de la consolidation.

Or, la variation de change de l'euro contre dollar modifie la valeur des actifs, passifs, produits et charges, même si leurs valeurs restent inchangées dans la devise d'origine.

Ce risque n'est pas couvert du fait du caractère long terme de l'investissement dans la filiale américaine.

L'écart de conversion est comptabilisé au bilan dans les capitaux propres.

b) Le risque d'exposition commerciale concerne les ventes faites aux Etats-Unis et en Asie depuis les usines françaises. L'ouverture de l'usine du Vietnam a réduit ce risque puisque les achats et les ventes se font en dollars ou sur des devises alignées.

- Risque de taux

1.8 millions d'euros d'emprunts moyen terme sont souscrits en taux variable. Un écart de 1% du taux induit donc un effet maximum d'environ 18 K€ sur le résultat. Une analyse est menée lors de la souscription de chaque emprunt pour étudier le bien fondé d'une couverture de taux.

- Risque de contrepartie

Il porterait potentiellement sur les comptes clients mais une diversification de notre encours au sein du Groupe, des conditions de paiement courtes, une assurance sur une partie de notre clientèle en minimisent l'impact.

Le risque dû à la prépondérance du groupe Agie-Charmilles s'est accru par la politique de regroupement de la distribution depuis l'Allemagne pour toute l'Europe. Ce risque est contrebalancé par la solidité de la filiale Allemande.

- Risque de liquidité

Outre l'endettement moyen terme, le Groupe dispose d'autorisations de lignes de financement court terme auprès de ses différentes banques, à hauteur de 7,3 millions d'euros maximum. Certains emprunts comportent des clauses de covenant (cf. § 5.8). Au 31 décembre 2011, l'ensemble de ces clauses n'a trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2011.

Risques opérationnels

- Risque industriel

La spécialisation des sites de production par activité, nécessaire à l'optimisation de la compétence des équipes et à la productivité, fait peser sur le Groupe un risque lié à l'arrêt accidentel d'une usine de fabrication.

Les trois sociétés de fabrication disposent d'un gardiennage permanent, nuit et weekend compris.

L'usine HWA qui produit certaines gammes proches de celles fabriquées dans les usines françaises permet quelques solutions de dépannage en cas d'arrêt total d'une usine.

De plus, toutes les sociétés du Groupe disposent d'un système d'alarme vers une société de surveillance extérieure qui permet en cas de sinistre de donner l'alerte dans un délai court.

▪ Risque environnemental

Conscient des spécificités de notre métier, requérant l'usage intensif de produits chimiques, de métaux (sous forme solide ou liquide), d'électricité, d'eau, ... nous apportons une attention toute particulière à ce sujet. C'est la raison pour laquelle la société THERMOCOMPACT a adopté la démarche ISO 14000 dès 2001 et a obtenu la certification en 2002.

Les risques opérationnels, tant industriels qu'environnementaux, sont couverts dans des programmes d'assurance groupe auprès d'assureurs de notoriété internationale.

Quatre programmes permettent la couverture des risques opérationnels :

- dommages et pertes d'exploitation : tous sites,
- responsabilité civile professionnelle : tous sites,
- responsabilité civile produits aéronautiques avec extension spatiale : FSP-one France et Etats-Unis,
- atteinte à l'environnement : site de Metz-Tessy et Pont de Chéruy.

MODIFICATIONS APORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES OU AUX METHODES D'EVALUATION SUIVIES LES ANNEES PRECEDENTES

Le groupe Thermo-Technologies applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2011 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index-fr.htm. Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

Au cours de l'exercice, le groupe Thermo-Technologies a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire sur la période, tels que présentés au point 1.2.1. des notes aux états financiers consolidés du rapport financier annuel.

Aucun de ces textes n'emporte de conséquences sur le résultat net et la position financière du groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière ; le groupe Thermo-Technologies n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ces textes au 31 décembre 2011.

En conclusion de ce rapport, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

COMPTES CONSOLIDES

A) Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2011		Exercice 2010	
Chiffre d'affaires	4-2	77 910		63 485	
Autres produits de l'activité		418		4	
Achats consommés		-49 467	-63.5%	- 39 996	-63,0%
Charges de personnel		-11 173	-14.3%	- 10 458	-16,5%
Charges externes		-7 546	-9.6%	- 6 596	-10,4%
Impôts & taxes		-1 446	-1.9%	- 929	-1,5%
Dotations aux amortissements		-1 940	-2.5%	- 2 173	-3,4%
Dotations nettes aux dépréciations et provisions		58		- 31	
Variation des stocks de produits finis et en cours		-435		2 129	
Autres produits d'exploitation		157		31	
Autres charges d'exploitation		-363		- 253	
Résultat opérationnel courant	4-3	6 173	7.9%	5 213	8,2%
Autres charges opérationnelles		-5		-1	
Résultat opérationnel		6 168	7.9%	5 214	8,2%
Produits de trésorerie		3		3	
Coût de l'endettement financier brut		-334		- 315	
Coût de l'endettement financier net	4-4	-331		- 312	
Autres produits et charges financiers	4-5	-103		369	
Charge d'impôt	4-6	-1 698		- 1 551	
Résultat net		4 036	5.2%	3 720	5,9%
Part du Groupe		3 942	5.1%	3 633	5.7%
Intérêts minoritaires		94		87	
Ecart de conversion		-54		114	
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-54		114	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		3 982		3 834	
Part du groupe		3 875		3 754	
Intérêts minoritaires		107		80	

Résultat par action : part du groupe

Résultat net et résultat net dilué * (en €)	4.7	2,56	2,35
---	-----	------	------

* Il n'existe aucun instrument dilutif

B) Etat de situation financière

	notes	31-déc-2011	31-déc-2010	
ACTIF	<u>Actif courant</u>			
	Trésorerie & équivalents de trésorerie	5.1	2 269	2 561
	Créances clients et comptes rattachés	5.2	10 145	10 298
	Stocks	5.3	10 855	9 821
	Autres actifs courants	5.4	939	774
	Créance d'impôt société < 1 an		407	
	Total de l'Actif courant		24 615	23 454
	<u>Actif non courant</u>			
	Créance d'impôt société > 1 an			
	Impôts différés actifs	5.11	54	250
Autres actifs non courants		-1		
Immobilisations corporelles	5.5	14 224	11 709	
Actifs financiers		135	41	
Immobilisations incorporelles	5.6	717	741	
Goodwill	5.7	2 027	2 017	
Total de l'Actif non courant		17 156	14 758	
TOTAL ACTIF		41 771	38 212	
PASSIF	<u>Passif courant</u>			
	Dettes financières courantes	5.9	4 073	2 994
	Fournisseurs et comptes rattachés	5.8	7 403	7 614
	Dette d'impôts société		111	1 781
	Autres passifs courants	5.10	3 098	2 941
	Provisions courantes			
	Total du Passif courant		14 684	15 330
	<u>Passif non courant</u>			
	Dettes financières non courantes	5.9	4 989	3 523
	Impôts différés passifs	5.11	286	421
	Provisions non courantes	5.12	516	441
	Autres passifs non courants		22	22
	Total du Passif non courant		5 813	4 407
	Capital social		5 143	5 143
	Réserves		12 029	9 537
	Résultat consolidé		3 942	3 633
	Ecarts de conversion		-272	-193
Capitaux propres : Part du Groupe	D	20 841	18 120	
Intérêts minoritaires		433	355	
Total Capitaux propres	D	21 274	18 475	
TOTAL PASSIF		41 771	38 212	

C) Tableau de flux de trésorerie

	2011	2010
Résultat net consolidé (y compris minoritaires)	4 036	3 720
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	2 032	2 071
Gains et pertes de changes latents liés aux effets de change	-306	
Plus et moins values de cession	0	118
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	5 762	5 909
Coût de l'endettement financier net	331	312
Charge d'impôt (y compris impôt différé)	1 698	1 551
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	7 791	7 772
Impôts versés	-3 513	489
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 297	- 3 819
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE	2 981	4 442
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles *	-4 838	-1 097
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	81	
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-94	-21
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-4 851	-1 118
Rachats et reventes d'actions propres		
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-1 156	
Encaissements liés aux nouveaux emprunts *	4 377	482
Remboursements d'emprunts	-3 032	-2 737
Intérêts financiers nets versés	-331	-312
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-142	- 2 567
Incidence des variations de cours de devises	520	-65
Variation de la trésorerie nette	-1 491	691
Trésorerie d'ouverture	2 279	1 588
Trésorerie de clôture	788	2 279
Variation de trésorerie	-1 491	691

- Les investissements incluent les immobilisations acquises par crédit bail à hauteur de 1M d'euros ; corrélativement les emprunts sont majorés du même montant.

L'activité a généré 3 M d'euros de trésorerie. L'écart de - 1,5 M d'euros par rapport à l'exercice précédent s'explique par le décaissement d'impôt de 1,7 M d'euros au titre de 2010 et 1,7 M d'euros au titre des acomptes 2011, alors que sur l'exercice 2010, le groupe avait bénéficié d'un remboursement à hauteur de 0,5 M d'euros.

Le cash flow d'activité généré et les liquidités disponibles fin 2010 ont contribué au versement du dividende 1,15 M d'euros et des remboursements d'emprunts 3 M d'euros. Les investissements de 4,8M d'euros ont été financés à hauteur de 90% par emprunt.

D) Tableau de variation des capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	réserves et résultats consolidés	Gains pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres : part du Groupe	Capitaux propres : part des minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2009	5 143	4 625	- 32	4 931	- 314	14 353	275	14 628
Opérations sur capital								
Opérations sur titres auto détenus			13			13		13
Dividendes								
Résultat, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultat net de l'exercice				3 633		3 633	87	3 720
Gains pertes comptabilisés directement en capitaux propres					121	121	- 7	114
Capitaux propres au 31 décembre 2010	5 143	4 625	- 19	8 564	- 193	18 120	355	18 475
Opérations sur capital								
Opérations sur titres auto détenus			4			4		4
Affectation réserve légale		79		-79				
Dividendes (1)				-1 156		-1 156	-30	-1 186
Résultat, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultat net de l'exercice				3 942		3 942	94	4 036
Gains pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-67	-67	13	-54
Capitaux propres au 31 décembre 2011	5 143	4 704	-15	11 271	-260	20 843	432	21 275

(1) soit un dividende par action de 0,75 € décidé par l'assemblée générale du 27 mai 2011.

Notes aux états financiers consolidés

1. Référentiel comptable, modalités de consolidation, principes comptables

Thermocompact est une société anonyme de droit français. Son siège social est situé à Metz-Tessy (Zone Industrielle "Les îles", route de Sarves, 74370). Les activités du Groupe sont décrites en note 4.1.

1.1. Modalités d'arrêté des comptes

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le conseil d'administration du 22 mars 2012. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale fixée au **1 juin 2012**.

Retraitement des comptes antérieurs

Le référentiel IFRS impose de retraiter a posteriori les périodes déjà publiées dans les cas suivants :

- activités cédées (IFRS 5),
- calcul provisoire de regroupements d'entreprises,
- changements de méthode comptable,
- corrections d'erreurs.

Aucune de ces conditions n'a conduit à modifier la présentation des comptes et de l'information financière.

1.2. Référentiel comptable

1.2.1. Déclaration de conformité et évolution de la réglementation

Le groupe Thermo-Technologies applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2011 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>. Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

Le groupe présente dans son « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres » un résultat opérationnel courant qui correspond au concept employé dans la recommandation du CNC n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009.

Au cours de l'exercice, le groupe Thermo-Technologies a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire sur la période, à savoir :

- IAS 24 révisée : révision de la norme sur les informations à fournir au titre des transactions avec les parties liées,
- IAS 32 : amendement relatif au classement des droits de souscription émis,
- Annual improvements (texte publié par l'IASB en mai 2010) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IFRIC 14 : amendements relatifs aux paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal,
- IFRIC 19 : extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres.

Aucun de ces textes n'emporte de conséquences sur le résultat net et la position financière du groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière ; le groupe Thermo-Technologies n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ces textes au 31 décembre 2011.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2011, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- IAS 1 : amendements relatifs à la présentation des autres éléments du résultat global,
- IAS 12 : amendements relatifs au recouvrement des actifs sous-jacents,
- IAS 19 : amendements relatifs aux avantages du personnel,
- IAS 27 révisée : états financiers individuels,
- IAS 28 révisée : participations dans des entreprises associées et des co-entreprises,
- IFRS 1 : amendements relatifs à l'hyperinflation sévère et à la suppression des dates fixes pour les premiers adoptants,
- IFRS 7 : amendement relatif aux informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers,
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39,
- IFRS 10 : états financiers consolidés,
- IFRS 11 : partenariats,
- IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités,
- IFRS 13 : évaluation à la juste valeur,
- IFRIC 20 : frais de déblaiement engagés.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

1.2.2. Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur :

- les instruments financiers dérivés,
- les placements de trésorerie à court terme.

Actifs et passifs courants et non courants

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants.

Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Toutes les autres dettes sont non courantes.

Résumé des estimations significatives

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquels il existe

un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs au cours d'un exercice ultérieur concernant les goodwill, les coûts de développement, les impôts différés et les provisions pour indemnités de départ en retraite.

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les goodwill au moins une fois par an. Ceci nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est alloué. La détermination de la valeur d'usage nécessite que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie, et également sur la détermination du taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

Les coûts de développement portés à l'actif et non encore amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés attendus des projets concernés.

Les impôts différés sont calculés conformément aux principes décrits dans la note 1.4.12 étant précisé que leur calcul peut donner lieu à l'estimation de bénéfices futurs dont les prévisions et hypothèses sont revues chaque année.

Pour l'évaluation des provisions pour indemnités de départ en retraite, la valeur actuarielle de l'obligation et le coût des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés à partir d'hypothèses actuarielles définies au point 1.4.13. En raison du caractère long terme de ces éléments, l'incertitude liée à ces estimations peut être significative.

1.3. Principes de consolidation

1.3.1. Méthodes de consolidation

La société Thermocompact SA est l'entreprise consolidante. Les entreprises dont Thermocompact détient plus de 20 % des actions, et placées sous son contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale.

Les comptes des sociétés consolidées sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

1.3.2. Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères

En application de la norme IAS 21, "Effet des variations des cours des monnaies étrangères", chaque filiale du Groupe comptabilise ses opérations dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la monnaie fonctionnelle. La conversion en euros de l'ensemble des actifs et passifs est effectuée au cours de la monnaie fonctionnelle de la filiale étrangère à la date de clôture, et la conversion des comptes de résultats est effectuée sur la base du cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté directement en capitaux propres.

Lors de la « Première application du référentiel IFRS », le Groupe n'a pas retenu l'option consistant à transférer en réserves consolidées les écarts de conversion au 1^{er} janvier 2004, relatifs à la conversion en euros des comptes des filiales ayant une devise étrangère comme monnaie de fonctionnement. En cas de cession ou liquidation de la filiale étrangère, les écarts de conversion initialement reconnus en capitaux propres seront comptabilisés au compte de résultat.

Les filiales étrangères utilisent comme monnaie fonctionnelle la monnaie de leur pays respectif. En l'espèce, la monnaie locale de comptabilisation de FSP-one Inc. est le dollar, et celle de HWA le Vietnam Dong. Les taux de conversion utilisés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

▪ 1 € =	▪ Dollar	▪ Dong
▪ Taux au 31 décembre 2011	▪ 1,2939	▪ 27 044
▪ Taux moyen du deuxième semestre 2011	▪ 1,3803	▪ 28 592
▪ Taux moyen du premier semestre 2011	▪ 1,4031	▪ 28 612
▪ Taux de clôture du 31 décembre 2010	▪ 1,3362	▪ 24 884

1.3.3. Date de clôture des exercices des entreprises consolidés

Les comptes annuels des sociétés consolidées sont tous clos en date du 31 décembre 2011.

1.3.4. Opérations et comptes intragroupe

Toutes les transactions, soldes, produits et charges intragroupe font l'objet d'une élimination.

1.4. Principes comptables

Le bilan est présenté par liquidité décroissante, de même que les précisions apportées ci-après sur les différents postes.

1.4.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comptabilisé à l'actif du bilan est constitué des disponibilités, des dépôts à vue et des équivalents de trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme répondants aux critères de la norme IAS 7, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Ils sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

1.4.2. Créances clients et comptes rattachés

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

A la clôture de chaque exercice, les risques de non recouvrement sont pris en compte, et une dépréciation est constituée le cas échéant pour ramener la valeur comptable à la valeur d'inventaire.

1.4.3. Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères détenues par les sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est l'euro sont comptabilisées au cours de clôture, et les pertes et gains de change latents sont immédiatement comptabilisés en résultat financier.

Les écarts de conversion sur avances long terme consenties à la société FSP-one Inc. par les autres sociétés du Groupe constituent en substance une augmentation de l'investissement net du Groupe dans cette entreprise étrangère et sont donc inscrits dans les capitaux propres consolidés.

1.4.4. Stocks

Les stocks de matières premières, précieuses ou non, sont valorisés en « FIFO ».

Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût de production comprenant les coûts d'acquisition des matières premières consommées et les charges directes et indirectes de production, conformément aux principes communément admis par la norme IAS 2. Ce coût de production prend en compte un niveau normal d'activité de l'outil de production. En cas de sous activité, les calculs ne sont pas établis sur une utilisation effective mais normative de cet outil.

Les stocks sont dépréciés de manière à les évaluer au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les stocks de déchets sont comptabilisés à leur valeur nette de réalisation à la date de clôture.

1.4.5. Immobilisations corporelles

A l'exception du terrain et des bâtiments d'Annecy de Thermocompact réévalués dans le cadre d'IFRS 1, les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (comptabilisation au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles).

Seul le bâtiment a fait l'objet d'une approche par composant. La nature des équipements industriels utilisés dans le Groupe ne requiert pas leur éclatement par composants.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Ces contrats de location financement sont comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de commencement du contrat. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La politique d'amortissement des biens inscrits à l'actif faisant l'objet d'un contrat de location financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles.

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété est effectivement conservée par le bailleur sont classés en contrat de location simple.

Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

Les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations sur lesquelles s'appuie le calcul des amortissements sont les suivantes :

Constructions	30 à 40 ans
Agencements	10 ans
Matériel et outillage	7 à 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

1.4.6. Actifs financiers

Ce poste regroupe les dépôts et cautionnements, ainsi que les titres de participation des sociétés non consolidées. Au 31 décembre 2011, le Groupe ne détient aucun titre de société hors groupe.

1.4.7. Immobilisations incorporelles et goodwill

Logiciels

Les logiciels acquis par le Groupe sont comptabilisés à hauteur des coûts encourus pour les acquérir. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité estimée entre 5 et 10 ans. Les coûts associés à leur maintien en fonctionnement sont comptabilisés en charges.

Concessions de terrains

Au Vietnam, malgré l'impossibilité d'acquérir un terrain, les investisseurs étrangers peuvent obtenir un droit d'utilisation du sol à des fins économiques grâce à la Land Law de 1987. Le contrat signé par la filiale lui octroie ce droit pour 49 ans. Ce droit s'analyse comme une concession, enregistrée par conséquent en immobilisations incorporelles et amortie sur la durée du contrat.

Frais de recherche et développement

Selon la norme IAS 38, les coûts de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur leur durée d'utilité, s'ils respectent certains critères.

Les coûts de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, celle-ci ne dépassant pas cinq ans. Conformément à IAS 36, les coûts de développement portés à l'actif et non encore amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 20, le crédit d'impôt recherche associé aux projets de développement immobilisés est comptabilisé en produits différés, celui relatif aux charges de recherche est déduit desdites charges. La quote-part du crédit impôt recherche inscrit en produit différés est comptabilisée en produits sur la durée d'utilité de l'actif.

Les frais de recherche ne répondant pas aux critères de la norme IAS 38, sont comptabilisés en charges pour un montant indiqué au § 5.6.

Goodwill

Le poste « goodwill » regroupe les fonds de commerce et les écarts d'acquisition.

Lors de la première consolidation d'une filiale, le groupe dégage un écart d'acquisition correspondant à l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de participation. Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur, majoré des coûts directement imputables à l'acquisition.

Rappelons que lors de la première application des normes IFRS, le Groupe avait choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

1.4.8. Dépréciation des goodwill et autres actifs immobilisés

En application de la norme IAS 36, la société effectue des tests de dépréciation de ses goodwill et de ses coûts de développement non encore amortis à chaque clôture annuelle (*ou plus fréquemment en cas d'indication de perte de valeur*) et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur pour les autres actifs immobilisés.

En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient fait l'objet d'une estimation selon les modalités décrites ci-dessous.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas réversible.

1.4.9. Capital et réserves

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'assemblée générale.

Les titres auto-détenus, dans le cadre de l'animation du titre par le contrat de liquidité sont imputés en diminution des capitaux propres, tout comme les plus ou moins values de cession de ces titres auto-détenus, ainsi que les éventuels profits ou pertes comptabilisés au titre de la dépréciation, qui sont donc sans effet sur le compte de résultat IFRS.

1.4.10. Dettes financières

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts liés à l'emprunt, puis ultérieurement maintenus à leur coût amorti.

La part remboursable à moins d'un an est classée en « Dette financière courante ».

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés, le cas échéant, à leur juste valeur. Les profits ou pertes latents qui en découlent sont comptabilisés en fonction de la nature de la couverture de l'élément couvert.

Lorsque les instruments financiers dérivés couvrent l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue, le profit latent ou la perte latente sur la partie de l'instrument financier que l'on détermine être une couverture efficace est comptabilisé directement en capitaux propres.

La partie de la couverture estimée inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les autres profits ou pertes résiduels sur les instruments de couverture sont inclus en résultat.

A fin 2011, le Groupe n'a pas de couverture de taux.

En terme de couverture de change, le Groupe souscrit régulièrement des contrats de vente à terme qui donnent lieu à la comptabilisation décrite ci-dessus.

1.4.11. Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût historique.

1.4.12. Impôts différés

Les comptes consolidés tiennent compte des impositions différées résultant :

- des différences temporaires issues des déclarations fiscales,
- des écritures spécifiques à la consolidation.

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilancielle, pour les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs renseignés au bilan comptable et leur base fiscale correspondante.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. L'horizon de temps retenu pour l'estimation des bénéfiques futurs est de 5 ans. Ces prévisions et hypothèses sont revues chaque année et ont été établies à fin 2011 en tenant compte du contexte de crise économique et financière.

Concernant la société HWA, aucun impôt différé actif n'a été reconnu sur cet exercice, pourtant bénéficiaire pour la deuxième année consécutive, du fait de l'exonération de taxe dont jouit la filiale sur les trois premières années bénéficiaires.

1.4.13. Avantages au personnel

Engagements de retraite

Les sociétés françaises du Groupe financent les régimes de retraite par le versement de cotisations à des organismes extérieurs. Il s'agit donc de régimes dits à cotisations définies par lesquels le Groupe est définitivement exonéré d'appel de fonds complémentaires.

Echappe à cette modalité le versement de l'indemnité de départ retraite, régime à prestations définies, dont le montant versé dépend du salaire, de l'ancienneté et de la catégorie professionnelle du salarié au moment de son départ en retraite.

Le calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite, pour les sociétés françaises, est effectué conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », par le service financier de Thermocompact.

Conformément aux possibilités offertes par IAS 19, le Groupe a décidé de constater chaque année dans le résultat de l'exercice les écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite.

La provision est calculée selon une méthode rétrospective (en fonction des droits acquis à cette date) en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- l'âge de départ en retraite,
- la rotation du personnel,
- la mortalité,
- l'augmentation des salaires,
- le taux d'actualisation.

Chaque année les mesures législatives, et notamment celles qui figurent dans les lois sur le financement de la sécurité sociale sont analysées pour étudier leur impact sur le calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite.

La provision est comptabilisée sous déduction de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, ces engagements (fonds d'assurance).

La seule obligation de la filiale américaine contractée avec ses salariés en matière de retraite consiste en un engagement d'abondement jusqu'à un maximum de 2% des salaires sur les versements effectués par les salariés dans le cadre d'un régime « 401K » : ce régime est un régime à cotisations définies.

Médailles du travail

Les gratifications données lors de l'attribution des médailles du travail sont provisionnées dans les comptes. Les hypothèses actuarielles retenues sont identiques à celles des engagements de retraite.

Plan d'intéressement et de primes

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des intéressements et primes dans le cadre des obligations juridiques ou des pratiques passées générant une obligation implicite. La prime pour partage des bénéfices versée aux salariés des sociétés françaises en 2011 sur le résultat 2010 s'est élevée à 300 € par personne. Conformément aux principes comptables, la prime pour partage des bénéfices concernant l'exercice 2011 n'a pas été provisionnée, l'assemblée générale n'ayant pas définitivement statué sur la distribution de dividendes.

1.4.14. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

1.4.15. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les activités abandonnées ou en cours de cession seraient comptabilisées selon la norme IFRS 5, si tel était le cas.

1.4.16. Chiffre d'affaires et autres produits

Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les autres produits comprennent essentiellement une vente de récupération de métaux précieux.

1.4.17. Information sectorielle

Conformément au suivi managérial, l'activité est analysée en fonction du type de produits et de leur commercialisation, à savoir : d'une part les « fils et torons » conçus, fabriqués et commercialisés par le groupe ; d'autre part le « revêtement technologique » appliqué sur un substrat fourni par les clients.

Par ailleurs le chiffre d'affaires par zone géographique est publié afin d'illustrer le caractère international de l'activité.

1.5. Événements postérieurs à la clôture

Un contrôle fiscal a débuté chez Thermocompact en janvier 2012 sur la période 2009, 2010.

2. Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés ci dessous – dont Thermocompact détient directement ou indirectement plus de 50%- sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale :

- **Hi-Tech Wires Asia (HWA)**, SARL de droit vietnamien, dont le siège social est à Binh Duong, détenue à 99,97 % par Thermocompact et 0,03 % par FSP-one.
- **FSP-one SAS**, de droit français, dont le siège social est à Pont de Chérury (38), détenue à 95 % par Thermocompact.
- **FSP-one Inc.**, dont le siège social est à Plainville (USA), détenue à 100 % par FSP-one SAS.

<u>Désignation</u>	<u>Société de droit</u>	<u>% d'intérêt</u>	<u>% de contrôle</u>
Thermocompact	Français	Consolidante	Consolidante
HWA	Vietnamien	100%	100%
FSP-one SAS	Français	95%	95%
FSP-one Inc.	Américain	95%	95%

3. Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode comptable n'étant intervenu, les comptes sont parfaitement comparables quant à leur méthode de comptabilisation.

4. Détail des postes du compte de résultat

4.1. Descriptif des activités

La gestion du Groupe s'articule autour de deux segments d'activité :

Le revêtement technologique

Cette technologie consiste à venir déposer une fine couche de métal - souvent précieux - par procédé électrolytique ou chimique sur des pièces industrielles. Appliqué de façon totale ou sélective, ce processus permet de modifier les propriétés du métal de base et ainsi d'optimiser le fonctionnement des pièces traitées. Les pièces à revêtir sont généralement fournies par les clients. Il s'agit donc d'une relation partenariale de type sous-traitance.

Les fils et torons

Le groupe, selon la même technologie de galvanoplastie, revêt, tréfile et toronne des fils à base de cuivre, laiton, argent ou autres alliages utilisés dans des marchés aussi divers que les machines d'usinage par micro - étincelage, la fabrication de câbles de haute technologie pour l'aéronautique, les télécommunications, les câbles chauffants, la passementerie, les cordes de guitare etc.

4.2. Chiffre d'affaires par secteur d'activité et par zone géographique

Par secteur d'activité	2011	2010
Fils & Torons	65 146	52 372
Revêtement Technologique	12 764	11 113
	77 910	63 485

La croissance reflète l'augmentation de volume (5%), la répercussion des évolutions de cours et les modifications de mix clients/produits surtout sensible en revêtement technologique, marché fonctionnant par campagne.

Par zone géographique	2011	Répartition 2011	2011/2010	2010	Répartition 2010
France	26 977	35%	+20%	22 516	36 %
Union Européenne	23 505	30%	+35%	17 398	27 %
Etats-Unis	13 854	18%	+19%	11 608	18 %
Asie	8 767	11%	+11%	7 885	12 %
Reste du monde	4 807	6%	+18%	4 079	6 %

L'Europe reste un secteur de marchés récurrents, avec l'Allemagne qui a représenté le marché largement le plus porteur de cette zone. L'Asie représente une zone en forte croissance, le programme d'investissement réalisé en 2011 permettra de mieux en servir la demande en 2012. Les Etats-Unis représente toujours un marché très actif en dépit d'un faible panel clients.

4.3. Résultat opérationnel courant par secteur d'activité

	2011	% CA	2010	% CA
Fils & Torons	5 172	7,9%	4 947	9,4%
Revêtement Technologique	1 001	7,8%	266	2,4%
ROC	6 173	7,9%	5 213	8,2%
EBITDA	8 055	10,3%	7 416	11,7 %

Les résultats augmentent en valeur absolue, néanmoins du fait de la répercussion des cours de métaux, l'impact en pourcentage est pénalisé, le résultat s'exprimant versus un chiffre d'affaires majoré de l'effet cours.

4.4. Coût de l'endettement financier net

Les produits de trésorerie s'élèvent à 3 milliers d'euros, correspondant à des placements court terme.

Les charges financières se stabilisent au même niveau que l'exercice précédent, du fait du désendettement, de recours restant limité aux crédits court terme et à l'obtention de nouveaux emprunts pour financer certains investissements et charges de recherche et développement à taux bonifiés.

Les principaux postes composant les 334 milliers d'euros d'intérêts sont :

- ◆ les intérêts bancaires sur emprunts à moyen terme : 184 milliers d'euros
- ◆ les intérêts sur endettement court terme : 71 milliers d'euros
- ◆ les intérêts sur financement crédit bail : 48 milliers d'euros.

4.5. Autres produits et charges financiers

Ces postes enregistrent les écarts de change réalisés ou latents. Les écarts de change réalisés s'entendent entre les montants payés et facturés. Les valeurs latentes reflètent l'écart de valorisation des créances et dettes en devises entre leurs valeurs d'enregistrement et leurs valeurs en cours de clôture. L'exercice se solde par un résultat de change négatif de - 103 milliers d'euros.

4.6. Réconciliation de la charge d'impôt

La charge d'impôt de l'exercice, soit 1 698 milliers d'euros, se décompose en :

- Une charge d'impôt exigible de 1 662 milliers d'euros
- Un produit d'impôt différé de 36 milliers d'euros.

Résultat consolidé		4 036	
	Impôt théorique	33,33%	-1 911
Contribution sociale			-25
Traitement spécifique impôt US			21
Réintégrations permanentes			45
Ecart de taux d'imposition Vietnam 0%, USA 43,5%			153
Régularisation exercice précédent			13
Divers			6
Charge d'impôt constatée			-1 698

Les sociétés Thermocompact et FSP-one SAS sont intégrées fiscalement, générant une perte d'intégration fiscale de 14 milliers d'euros.

4.7. Résultat par action en euros

	2011	2010
Nombre d'actions en circulation à la clôture	1 542 049	1 541 963
Résultat opérationnel courant	6 173 121	5 212 832
Résultat net consolidé (part du Groupe)	3 941 523	3 633 230
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 035 576	3 720 084
Résultat opérationnel consolidé par action	4,00 €	3,38 €
Résultat net consolidé et résultat net consolidé dilué par action (part du Groupe)	2,56 €	2,36 €
Résultat net consolidé et résultat net consolidé dilué par action (de l'ensemble consolidé)	2,62 €	2,41 €
Dividende ordinaire par action *	0,80 €	0,75€

* Dividende proposé à l'assemblée générale statuant sur les comptes 2011.

Au 31 décembre 2011, la société détient 2 806 de ses titres dans le cadre du contrat de liquidité, la moyenne sur l'année étant de 2 534 titres.

4.8. Effectif

	Effectif moyen 2011	Opérateurs	Techniciens et employés	Ingénieurs et cadres	Effectif moyen 2010
Fils & Torons	197	118	50	28	187
Revêtement Technologique	48	25	14	9	46
	244	143	63	37	232

Le recours au personnel intérimaire sur l'exercice équivaut à 29 personnes contre 24 en 2010.

4.9. Rémunération des mandataires sociaux

4.9.1 Rémunération des mandataires sociaux :

Au titre des salaires et avantages en nature : Néant *

**Monsieur Mollard n'est pas rémunéré par Thermocompact mais par la société SOFIL. Sa prestation est incluse dans la refacturation à Thermocompact dans le cadre du contrat de services liant les sociétés Thermocompact et Sofil, comme indiqué dans la note 6.3.*

4.9.2 Rémunération des mandataires sociaux provisionnés au titre de 2011

Au titre des jetons de présence : 37 000 €

5. Détail des postes du compte de bilan

5.1. Trésorerie

Les liquidités s'élèvent à 2 269 milliers d'euros à la clôture contre 2 561 milliers d'euros à l'ouverture de l'exercice.

5.2. Créances clients et comptes rattachés

Par activité	2011	2010
Fils & Torons	7 895	7 825
Revêtement Technologique	2 511	2 724
Revêtement de surface cédé & divers		21
Brut	10 406	10 574
Fils & Torons	196	201
Revêtement Technologique	65	54
Revêtement de surface cédé	0	21
Dépréciations	261	276
Fils & Torons	7 699	7 648
Revêtement Technologique	2 446	2 650
Montant net	10 145	10 298

Conformément à la norme IFRS 7.37, le premier tableau ci-dessous présente une balance âgée des créances non échues et non dépréciées ; le second détaille les créances dépréciées.

ECHEANCIER	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
< 1 mois	6 637	6 861
> 1 mois < 3 mois	3 508	3 417
> 3 mois < 6 mois		20
> 6 mois		
TOTAL	10 145	10 298

Les encours clients sont stables entre les deux exercices. Les conditions de paiement n'ont pas été modifiées sur l'exercice.

Créances douteuses par échéances	Total	Litiges en justice	Créances contestées	Clients douteux
Début d'exercice	290	0	39	250
comptabilisées en pertes de l'exercice	-16	0	0	-16
recouvrées en 2011	0			0
comptabilisées en douteux	5	0	0	-5
Ecart de conversion	-5	0	0	-5
Fin d'exercice	273	0	39	234
Dépréciation	Total	Litige	Créances contestées	Clients douteux
Début d'exercice	276	0	34	242
reprises sur créances perdues	-14			-14
recouvrées en 2010	0			0
dépréciation 2010	-1			-1
Fin d'exercice	261	0	34	227

Les dépréciations correspondent au montant hors taxes des créances considérées comme douteuses.

5.3. Stocks

Par nature	2011	2010
Matières premières et autres approvisionnements		
✚ Fils & torons	3 592	2 411
✚ Revêtement de surface	1 664	1 750
Sous total	5 256	4 161
Produits finis et en cours		
✚ Fils et torons	5 605	5 668
✚ Revêtement de surface		
Sous total	5 605	5 668
Dépréciations		
✚ Fils & torons	- 6	- 8
✚ Revêtement technologique		
Montant net	10 855	9 821

Par activité	2011	2010
Fils & torons	9 191	8 071
Revêtement technologique	1 664	1 750
Montant net	10 855	9 821

L'augmentation s'explique par la hausse du volume d'activité, des cours et un carnet de commandes clients important pour le mois de Janvier 2012.

5.4. Autres actifs courants

Par nature	2011	2010
Emballages consignés	32	45
Personnel & charges sociales	59	19
Etat TVA	361	384
Etat subventions & produits à recevoir	37	24
Débiteurs & créditeurs divers	4	38
Avances et acomptes et avoirs à obtenir	73	8
Juste valeur couverture de change	0	8
Charges constatées d'avance	373	248
Total	939	774

Les échéances de ces actifs sont inférieures à 3 mois.

5.5. Immobilisations corporelles

Valeurs Brutes	Terrain, Bâtiments & Agencements	Matériel & divers	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	8 478	23 188	31 666
Acquisitions 2011	1 514	3 209	4 723
Virements compte à compte	0	0	0
Cessions et mises hors service	0	-485	-485
Ecart de conversion	-54	-316	-370
Valeurs brutes fin de période	9 937	25 596	35 533

Les investissements correspondent au plan d'augmentation de capacité, d'amélioration de l'impact environnemental et conditions de travail sur les différents secteurs d'activité principalement sur les sites de production de Thermocompact et HWA. La tranche concernant FSP-one interviendra en 2012, avec la fin du programme EDM.

Amortissements	Terrain, Bâtiments & Agencements	Matériel & divers	Total
Amortissements à l'ouverture	4 228	15 729	11 709
Dotations de la période (2011)	490	1 364	1 854
Cessions et mises hors service	0	414	414
Ecart de conversion	- 8	-80	-88
Cumul amortissements fin de période	4 710	16 599	21 309
Valeurs Nettes	5 227	8 997	14 224

Par activité	2011	2010
Fils & torons	11 275	10 086
Revêtement technologique	2 950	1 623
Montant net	14 224	11 709

5.6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent :

- 🚧 à la concession d'utilisation du sol au Vietnam. Cette concession s'amortit sur 49 ans.
- 🚧 aux logiciels achetés au sein du Groupe.
- 🚧 Aux projets d'études développés au sein des entreprises françaises et débouchant notamment sur des prises de brevets. Les projets n'ayant pas atteint encore leur stade d'industrialisation ne sont pas amortis. Ils le seront sur la durée d'utilité des différents projets. Pour des raisons de confidentialité, les brevets n'ayant pas été déposés, les sujets ne sont pas listés dans le rapport, ils concernent, dans leur majorité, l'activité « Fils & Torons ».

Les dépenses totales de recherche et développement se sont élevées à 881 milliers d'euros dont 726 milliers figurent en charges opérationnelles, et 91 milliers d'euros ont été activés en immobilisations incorporelles. La prise en compte du crédit impôt recherche sur ces projets figure en « autres passifs courants ».

Valeurs Brutes	Concession terrain	Logiciels	Frais de développement	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	348	570	251	1 169
Acquisitions / Création (2011)		24	91	115
Impact CIR exercices antérieurs				
Cessions et mises hors service		-15		-15
Ecart de conversion	-28		-2	-30
Valeurs brutes fin de période	320	579	340	1 239

Amortissements	Concession terrain	Logiciels	Frais de développement	Total
Amortissements à l'ouverture	28	374	25	427
Dotations de la période	6	40	56	102
Cessions et mises hors service		-5		-5
Ecart de conversion	-2	0		-2
Cumul amortissements fin de période	32	410	81	523
Valeurs Nettes	288	169	260	717

5.7. Goodwill

Le Goodwill s'élève, fin d'exercice, à 2 027 milliers d'euros. Une quote-part de ce montant étant valorisée à l'origine en devise, une variation de 10 milliers d'euros a été enregistrée sur l'exercice sur la ligne « Ecart de conversion ».

Le goodwill se répartit par UGT de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur à la clôture
Fils et torons	1 954
Revêtement technologique	73
Total	2 027

Des tests de dépréciation sont effectués sur ces différents actifs. Les hypothèses retenues pour ces calculs sont les suivantes :

- ◆ un taux sans risque de 3,16%,
- ◆ une prime de risque de 6,39%,
- ◆ un bêta désendetté de 1,
- ◆ un taux de croissance à l'infini de 1.

Sur ces bases et compte tenu de la structure financière retenue, le taux d'actualisation utilisé pour réaliser les tests de dépréciation est de 8.75 %, contre 8,67% en 2010.

Les taux d'actualisation utilisés sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Les données prévisionnelles retenues pour ces tests ont été élaborées, sur une période de 5 ans, sur la base du budget 2012 puis d'une évolution prenant en compte le business plan des activités courantes, approuvés par la direction.

L'hypothèse moyenne de croissance du chiffre d'affaires sur la période 2013 / 2016 est de + 2.7 %. L'absence de progression de chiffre d'affaires sur cette période ne remettrait pas en cause la conclusion des tests de dépréciation.

De même, la variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions des tests de dépréciation, conduisant à ne pas constater de dépréciation sur le goodwill. Seul un taux d'actualisation supérieur à 30 % conduirait à constater des dépréciations sur les goodwill.

5.8. Endettement

Dettes financières	Capital restant dû au 31 décembre 2010	Nouveaux emprunts	Remboursements sur l'exercice	Capital restant dû au 31 décembre 2011	Dont part < 1 an	Part > 1 an et < 5 ans	Part > 5 ans
Endettement bancaire Moyen terme	5 529	1 204	2 647	4 086	2 200	1 707	179
Endettement crédit-bail	663	1 043	342	1 364	391	845	128
Endettement divers	36	2 130	36	2 130		1 016	1 114
Concours bancaires court terme	281	1 178		1 460	1 460		
Intérêts courus	8	0	8	0			
Instruments financiers				21	21		
Endettement	6 517			9 061	4 072	3 569	1 420
Liquidités	2 561			2 269			
Endettement net	3 956			6 792			

a) Structure de l'endettement

Les emprunts et dettes financières, à moyen terme à l'origine, sont détaillés par nature de taux dans le tableau ci-dessous.

L'intégralité de la dette a été contractée en euros.

	Total	Taux variables	Taux fixes
<u>Moyen terme</u>			
Endettement bancaire moyen terme	4 086	1 836	2 250
Endettement en crédit-bail	1 364		1 364
Endettement divers (Oseo)	2 130		2 130
Total	7 580	1 836	5 744

A noter que sur les 2,1 M d'euros d'emprunt divers « à taux fixe », 1M bénéficie d'un taux zéro et 0,6 M d'un taux bonifié.

b) Information sur les clauses d'exigibilité

Comme indiqué précédemment deux emprunts auprès de l'une de nos banques sont soumis au respect des covenants financiers suivants :

	Covenant	Ratio au 31/12/11
Ratio de gearing (Dettes financières nettes consolidées /Capitaux propres consolidés)	< 1	0,32
Ratio de leverage financier (Dettes financières consolidées/Excédent brut d'exploitation consolidé)	< 3	0,84

Au 31 décembre 2011, le groupe respecte donc largement ces covenants.

L'emprunt auprès du Crédit Agricole, dont le capital restant dû au 31 décembre 2011 s'élève à 0,2 M d'euros dans les comptes sociaux de Thermocompact, fait l'objet d'une clause d'exigibilité qui pourrait s'appliquer en cas de perte de la moitié du capital social. Dans le cas de la mise en oeuvre de ces clauses, ces prêts ainsi que ceux accordés antérieurement ou postérieurement avec la même banque deviendraient immédiatement exigibles.

L'ensemble des clauses de covenant bancaires n'a pas trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2011.

c) Information sur les lignes de crédits autorisées

Le groupe bénéficie des autorisations suivantes :

- des crédits court terme garantis par des créances clients à hauteur de 3,2 M€
- de découvert à hauteur de 4,1 M€.

5.9. Fournisseurs

Répartition par activité	2011	2010
Fils & Torons	6 297	6 022
Revêtement Technologique	1 106	1 592
Investissements		
Total	7 403	7 614

Conformément à la norme IFRS 7.37, le premier tableau ci-dessous présente un échéancier des montants dus aux fournisseurs.

	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
< 1 mois	3 652	4 103
> 1 mois < 3 mois	3 751	3 510
> 3 mois < 6 mois		
TOTAL	7 403	7 614

Sur l'exercice la position des assureurs crédit s'est à nouveau assouplie et ils ont revu les lignes accordées à nos fournisseurs à la hausse ; cependant l'évolution corrélative des cours conduit inexorablement à des paiements plus courts que négociés pour rester dans les limites de crédit autorisés.

5.10. Autres passifs courants

	2011	2010
Personnel & charges sociales	2 669	2 669
Etat	242	46
Produits constatés d'avance (CIR sur projets de développement)	113	104
Produits constatés d'avance	0	64
Créditeurs divers	74	58
Total	3 098	2 941

5.11. Impôts différés

Base	2011	2010
Sur différences temporaires issues des déclarations fiscales françaises et US	1 311	1 147
Sur déficit reportable FSP-one Inc.		555
Sur retraitements de consolidation		
◆ Crédit-bail	- 420	- 521
◆ Amortissements dérogatoires	- 1 319	- 1 477
◆ Autres retraitements immobilisations	- 123	- 92
◆ Coûts de développement activés	- 260	- 225
◆ Instruments financiers	21	- 9
◆ Auto contrôle	18	19
◆ Marges intragroupe	58	41
Total retraitements	-2 025	- 2 264
Solde base de calcul des impôts différés	714	562
Taux : 33,33 % (France) - 43,5% (US)		
Impôt différé passif décomposé selon les entités juridiques en	232	171
◆ Impôts différés à l'actif	54	250
◆ Impôts différés au passif	286	421

Aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre de HWA, HWA n'étant pas imposable pendant 3 exercices, les déficits antérieurs ne sont pas imputables.
FSP one Inc a consommé l'intégralité des pertes reportables sur cet exercice.

5.12. Provisions non courantes

	2011	2010
Litige clients	54	98
Indemnités de départ en retraite	406	295
Médailles du travail	56	48
Total	516	441

La décomposition des mouvements de provision sur l'I DR figure ci-dessous.

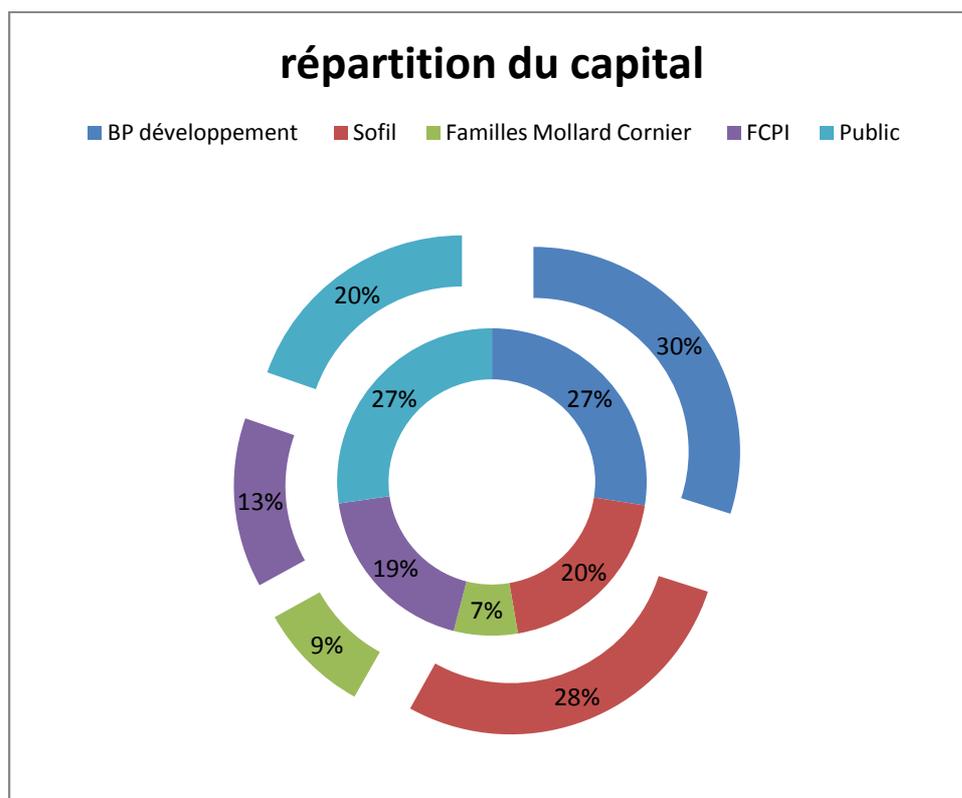
Hypothèses actuarielles concernant les engagements de retraite

	2011	2010
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	2%	2% à 3,5%
Taux de charges sociales	46%	46 %
Table de mortalité	TPRV93	TPRV93
Taux d'actualisation	3,58 %	4,5 %
Taux variable de rendement des actifs financiers	3,7 %	3,7 %

Evolution de la provision pour indemnités de départ en retraite

	2011	2010
Dette actuarielle à l'ouverture	414	426
Coûts des services passés	61	42
Prestations payées	- 21	- 39
Variation d'effectif	- 12	- 15
Gains/pertes actuariels	60	0
Dette actuarielle à la clôture (A)	503	413
Juste valeur des actifs à l'ouverture	118	155
Versements effectués		
Prestations payées	-26	-42
Rendements des actifs	4	6
Juste valeur des actifs à la clôture (B)	96	118
Provision à la clôture (A) - (B)	407	296
Coûts des services passés	-61	-42
Gains/pertes actuariels	-60	
Rendements des actifs	4	6
Charge de l'exercice	-117	-36

5.13. Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2011



Cercle interne : Nombre d'actions

Cercle externe : Droits de vote

A noter que suite aux réorganisations au sein de CM CIC, la banque de Vizille a cédé la totalité des actions Thermocompact qu'elle détenait.

6. Informations complémentaires

6.1. Engagements hors bilan

6.1.1 Suretés

Description de l'engagement	A la clôture	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Nantissement des équipements financés en crédit-bail	1 364	391	973	-
Hypothèque sur bâtiments en garantie des emprunts moyen terme	2 863	1 938	925	-
Nantissement des équipements financés par emprunt	284	80	204	-
Nantissement fonds de commerce	939	182	757	-

En outre, les lignes court terme font l'objet d'un nantissement des fonds de commerce.

6.1.2 Autres engagements hors bilan

Les engagements en matière de droit à la formation s'élevaient 18 043 heures, au titre du droit individuel à la formation.

6.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre du groupe, le montant des honoraires de commissariat aux comptes pour l'exercice 2011 s'élève à 73 508 € dont 59 707 € pour les sociétés françaises et 13 801 € pour les sociétés étrangères.

6.3. Transactions avec des parties liées

Entre les différentes sociétés du Groupe, les échanges sont à caractère commercial. Il existe un contrat de services entre la société SOFIL appartenant aux dirigeants de Thermocompact et les sociétés du Groupe, concernant la refacturation au temps passé des prestations de la direction générale, des services financiers, ressources humaines et communication.

Les montants facturés par SOFIL aux différentes sociétés du Groupe se sont élevés à 583 milliers d'euros pour l'exercice 2011 (contre 538 milliers d'euros en 2010). L'évolution correspond à une augmentation des rémunérations de 10 milliers d'euros et la refacturation de prestation RH sur une année pleine, l'embauche de la consultante ayant eu lieu mi avril 2010.

6.4. Politique et process mis en œuvre par l'entité dans la gestion du capital

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

Thermocompact gère son capital en utilisant les ratios suivants :

- Le ratio de « Gearing » qui correspond au rapport des dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés.

Ce ratio est de 0,32 à fin décembre 2011.

Le groupe s'est fixé l'objectif de maintenir un ratio de gearing inférieur à 1.

Le ratio de « Leverage » qui est égal aux dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation.

Ce ratio est de 0,84 à fin décembre 2011, légèrement dégradé par rapport à l'année passée du fait du recours aux emprunts pour financer les investissements.

Il convient en outre de préciser que la société Thermocompact consolide notamment des sociétés françaises dont les comptes sociaux présentent des capitaux propres au moins égaux à la moitié du capital social au 31 décembre 2011, conformément à la législation française.

7. Gestion des risques

Dans le cadre de ses activités, le Groupe THERMOCOMPACT est confronté à un certain nombre de risques dont une revue, non exhaustive mais la plus complète possible, est faite ci-après :

Risques de marché

- Risque lié à la propriété intellectuelle

Les marchés des fils, électroérosion et Saw Wire, sont historiquement protégés par un nombre important de brevets donnant lieu à des litiges fréquents entre concurrents. En l'espèce, dans le cadre d'une procédure en cours, un de nos concurrents a obtenu gain de cause contre l'un de nos clients, détenteur d'un brevet qu'il nous octroie. N'étant pas partie au litige, nous ne connaissons pas à ce jour les répercussions possibles à moyen terme sur notre activité.

- Risque sur matières premières et prix

Les matières premières principalement utilisées dans nos processus de fabrication sont des matières soumises à des fluctuations de cours (l'or, l'argent, le rhodium, le palladium, le cuivre, le nickel, le laiton et le zinc). Pour toutes ces matières achetées, le Groupe dispose au minimum de deux sources d'approvisionnement possibles.

Les coûts d'achat de ces matières peuvent fluctuer de façon importante. Le risque réside donc en la capacité pour le Groupe à répercuter ces variations dans les prix de vente. Pour l'ensemble des activités du groupe, les prix de vente clients sont indexés sur le cours des matières. L'exposition du Groupe ne dépend donc que du délai de stockage et de fabrication.

- Risque de change

Le Groupe n'est exposé que vis-à-vis du dollar, sous deux aspects :

a) Le risque de conversion de la filiale américaine : les bilans et comptes de résultat de la filiale, initialement comptabilisés en dollars, sont convertis en euros pour les besoins de la consolidation.

Or, la variation de change de l'euro contre dollar modifie la valeur des actifs, passifs, produits et charges, même si leurs valeurs restent inchangées dans la devise d'origine.

Ce risque n'est pas couvert du fait du caractère long terme de l'investissement dans la filiale américaine.

L'écart de conversion est comptabilisé au bilan dans les capitaux propres.

b) Le risque d'exposition commerciale concerne les ventes faites aux Etats-Unis et en Asie depuis les usines françaises. L'ouverture de l'usine du Vietnam a réduit ce risque puisque les achats et les ventes se font en dollars ou sur des devises alignées.

En milliers de \$

Exposition du Groupe vis-à-vis du US dollar		
	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Actif		
• Disponibilités	1 741	949
• Clients	3 998	4 066
• Stocks	1 471	883
• Autres actifs courants	17	15
Passif		
• Fournisseurs	710	683
• Autres passifs courants	143	38
Position nette	6 374	5 191

▪ Risque de taux

1.8 millions d'euros d'emprunts moyen terme sont souscrits en taux variable. Un écart de 1% du taux induit donc un effet maximum d'environ 18 K€ sur le résultat. Une analyse est menée lors de la souscription de chaque emprunt pour étudier le bien fondé d'une couverture de taux.

▪ Risque de contrepartie

Il porterait potentiellement sur les comptes clients mais une diversification de notre encours au sein du Groupe, des conditions de paiement courtes, une assurance sur une partie de notre clientèle en minimisent l'impact. Le risque dû à la prépondérance du groupe Agie-Charmilles s'est accru par la politique de regroupement de la distribution depuis l'Allemagne pour toute l'Europe. Ce risque est contrebalancé par la solidité de la filiale Allemande.

▪ Risque de liquidité

Outre l'endettement moyen terme, le Groupe dispose d'autorisations de lignes de financement court terme auprès de ses différentes banques, à hauteur de 7,3 millions d'euros maximum. Certains emprunts comportent des clauses de covenant (cf. § 5.8). Au 31 décembre 2011, l'ensemble de ces clauses n'a trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2011.

Risques opérationnels

▪ Risque industriel

La spécialisation des sites de production par activité, nécessaire à l'optimisation de la compétence des équipes et à la productivité, fait peser sur le Groupe un risque lié à l'arrêt accidentel d'une usine de fabrication. Les trois sociétés de fabrication disposent d'un gardiennage permanent, nuit et week end compris. L'usine HWA qui produit certaines gammes proches de celles fabriquées dans les usines françaises permet quelques solutions de dépannage en cas d'arrêt total d'une usine.

De plus, toutes les sociétés du Groupe disposent d'un système d'alarme vers une société de surveillance extérieure qui permet en cas de sinistre de donner l'alerte dans un délai court.

▪ Risque environnemental

Conscient des spécificités de notre métier, requérant l'usage intensif de produits chimiques, de métaux (sous forme solide ou liquide), d'électricité, d'eau, ... nous apportons une attention toute particulière à ce sujet.

C'est la raison pour laquelle la société THERMOCOMPACT a adopté la démarche ISO 14000 dès 2001 et a obtenu la certification en 2002.

Les risques opérationnels, tant industriels qu'environnementaux, sont couverts dans des programmes d'assurance groupe auprès d'assureurs de notoriété internationale.

Quatre programmes permettent la couverture des risques opérationnels :

- dommages et pertes d'exploitation : tous sites,
- responsabilité civile professionnelle : tous sites,
- responsabilité civile produits aéronautiques avec extension spatiale : FSP-one France et Etats-Unis,
- atteinte à l'environnement : site de Metz-Tessy et Pont de Chéruy.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Thermocompact, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2.1 aux états financiers consolidés qui décrit les nouvelles normes, amendements et interprétations que votre société a appliqués à compter du 1^{er} janvier 2011.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.2.1 aux états financiers consolidés expose les nouvelles normes, amendements et interprétations que votre société a appliqués à compter du 1^{er} janvier 2011. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note 1.2.1 aux états financiers consolidés.

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons également examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 1.4.7 et 5.6 aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.
- Votre société procède par ailleurs systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 1.4.8 et 5.7 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les données et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.4.8 et 5.7 donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Annecy et Annecy-le-Vieux, le 26 mars 2012

Les commissaires aux comptes

NICOLAS PEILLON

MAZARS : ALAIN CHAVANCE

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTROLE INTERNE
--

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, actualisé par la loi N° 2008-649 du 3 juillet 2008, et des recommandations de l'AMF en date du 9 février 2012, le présent rapport du président du conseil d'administration, a pour objet de rendre compte aux actionnaires :

- De la gouvernance de l'entreprise sur :
 - les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice 2011,
 - l'étendue des pouvoirs du président du conseil d'administration et du directeur général,
 - les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le présent rapport a été approuvé, conformément à la loi N° 2008-649 du 3 juillet 2008, par le conseil du 22 mars 2012.

A - LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du conseil d'administration est actuellement la suivante :

Nom des administrateurs	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date d'expiration des mandats
Jean-Claude CORNIER	5 décembre 1995	10 juin 2010	31 décembre 2012
Gilles MOLLARD	5 décembre 1995	10 juin 2010	31 décembre 2012
Bernard MOLLARD	5 décembre 1995	10 juin 2010	31 décembre 2013
Chantal CORNIER	5 décembre 1995	10 juin 2010	31 décembre 2012
NAXICAP PARTNERS	5 décembre 1995	10 juin 2010	31 décembre 2013
SOFIL	8 septembre 1998	27 mai 2011	31 décembre 2014
Michel MOGGIO	6 juin 2008		31 décembre 2013
Amédée NICOLAS	4 juin 2010		31 décembre 2012

La présidence est assurée par Monsieur Jean-Claude CORNIER.

Monsieur Cornier est né le 27 novembre 1943, à St Jeoire-en-Faucigny, Haute-Savoie,
Nombre de titres détenus : 12 996

Après une formation mécanique acquise au sein de l'ENH de Cluses, Monsieur Cornier débute sa carrière comme responsable d'un centre de rééducation professionnelle de 1966 à 1980 puis il assure successivement la direction des Ateliers de l'Arve et de la société SERCO.

De 1988 à 1992, il rejoint d'abord comme salarié puis comme associé la société Rode Stucky, devenu Jaeger régulation.

Dans le cadre d'un départ à la retraite programmée du précédent dirigeant, en 1992, il entre chez Thermocompact pour en prendre la direction. En 1995 il rachète les parts du propriétaire, puis pilote l'entrée au « second marché » en 1998 afin de financer le développement de la société.

Monsieur CORNIER exerce également les fonctions suivantes : Cogérant de la société SOFIL et cogérant de la société A Calexika. Il n'a pas exercé d'autres mandats lors des cinq exercices précédents.

Administrateurs :

- Monsieur Gilles MOLLARD : Directeur Général et administrateur, né le 21 août 1957.

Nombre de titres détenus : 47 181

Diplômé de l'Ecole Supérieure de l'Electronique de l'Ouest en 1981, Monsieur Mollard commence sa carrière en 1981 comme ingénieur au bureau d'études de la société Thomson, puis prend le poste de directeur de la fabrication chez HPF avant de rejoindre en 1989 la société Rode Stucky devenue Jaeger Régulation. De 1992 à 1995 il en assure la direction industrielle.

En 1995, il rejoint Monsieur Cornier à la direction collégiale de Thermocompact.

Monsieur Gilles MOLLARD exerce également les fonctions suivantes : Administrateur de la société STBMA, Cogérant de la société Sofil, Président de la société Sofimont, Administrateur de la société SECMH, Administrateur de la société SEMJ, Représentant permanent de SOFIMONT en tant que Président de la société Compagnie du Val Montjoie.

- Monsieur Bernard MOLLARD : Administrateur, né le 17 mai 1943,

Nombre de titres détenus : 28 000

Après une formation mécanique jusqu'au Bac technique puis Electromécanique acquise à l'Ecole Bréguet à Paris, il commence sa carrière à la C.E.M à Lyon, rejoint en 1969 la société Pomagalski SA à Grenoble comme responsable du service électrique. En 1974, il intègre la SECMH aux Contamines Montjoie comme directeur d'exploitation, et en devient le Président Directeur Général en 1982.

Monsieur Bernard Mollard exerce également les fonctions suivantes : Directeur Général de la société Sofimont, Président du conseil d'administration de la société SECMH, Administrateur de la société STBMA, Administrateur de la Banque Populaire des Alpes, Président de la société SASA EXPANSINVEST et A2D INVEST, Représentant permanent de la société S.E.C.M.H. à la SOGERA SAS, Président du conseil de surveillance de la société SOFIL, Représentant permanent de la société Compagnie du Val Montjoie, elle-même administrateur de la société SEMJ.

- Madame Chantal CORNIER : Administrateur, née le 10 janvier 1948,

Titres détenus conjointement avec M Jean-Claude Cornier (cf. ci-dessus)

Elle est également membre du conseil de surveillance de la société SOFIL et cogérant de la société A Calexika.

- La société NAXICAP Partners (dont le représentant permanent est Madame Stéphanie Nauwelaers) : Administrateur.

Début 2005, Madame Nauwelaers intègre Naxicap Partners Lyon après une première expérience de trois ans passée chez Natixis Capital et au département fusion acquisition du Crédit Lyonnais.

Madame Nauwelaers est aussi la représentante permanente de Naxicap au sein de conseil d'administration de la société Rave.

NAXICAP Partners détient en propre 26 actions, la société agit aussi en tant que gérant de la participation BP développement à hauteur de 423 712 actions.

L'ensemble des autres mandats détenus en 2011 par NAXICAP Partners figure dans le rapport de gestion social.

- Monsieur Amédée Nicolas : Administrateur indépendant, né le 30 décembre 1944

Nombre de titres détenus : 4 108

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Monsieur Nicolas débute sa carrière dans l'audit bancaire, d'abord dans le corps de l'Inspection Générale de la Société Générale (1969) puis comme Contrôleur Général de la société Séquanaise de Banque (ex Groupe UAP). Il intègre ensuite la Lyonnaise de Banque comme Responsable de Secteur d'Exploitation (1975) puis comme Chargé d'Affaires à la Banque de Vizille (1985).

En 1991, il rejoint le Groupe des Banques Populaires en tant que Directeur Régional pour créer, à Lyon, la délégation dédiée à l'activité Capital Développement du Groupe et devient en janvier 2004, président du Directoire de NAXICAP Partners, jusqu'à sa retraite en 2010.

Attaché au devenir de Thermocompact, M Nicolas, a accepté en 2010, de rester, à titre individuel, administrateur de la société.

En outre Monsieur Amédée président du conseil de surveillance de Maïke Automotive

- La société SOFIL (dont le représentant permanent est Madame Danielle MOLLARD) : Administrateur.

SOFIL détient 306 856 actions. Madame Mollard détient par ailleurs 2 600 actions à titre personnel.

La société SOFIL n'exerce aucun autre mandat.

- Monsieur Michel MOGGIO né le 7 mai 1957 à Nice Administrateur Indépendant.

Nombre de titres détenus : 28 actions

Michel Moggio, HEC Paris et DEA Paris Dauphine, a rejoint depuis Février 2006 la société MegaBrands (Jeux et Jouets) en tant que Vice Président. Il était auparavant dans le groupe Hasbro (Jeux et Jouets) depuis 1992, et occupait le poste de Directeur Général France. Il avait auparavant occupé des postes de responsabilité marketing dans le secteur alimentaire, successivement dans les groupes Danone, Pernod Ricard et Kellogg's.

Monsieur Michel Moggio exerce également les fonctions suivantes : Administrateur délégué de la société MEGA BRANDS EUROPE NV (en Belgique) et Branch Manager de MEGA BRANDS INTERNATIONAL (en Suisse).

Il n'y a pas d'administrateur représentant du personnel ; mais conformément à la législation, deux représentants du comité d'entreprise assistent aux réunions, soit un par collègue.

2) LES LIENS FAMILIAUX

Monsieur et Madame Cornier sont apparentés.
Messieurs Bernard, Gilles Mollard et Madame Danielle Mollard sont apparentés.
Les familles Cornier et Mollard n'ont aucun lien entre elles.
La société SOFIL est détenue conjointement par les familles Cornier et Mollard.

3) ABSENCE DE CONDAMNATIONS POUR FRAUDE,

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la Société par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- aucun Administrateur n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

4) ABSENCE DE CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS

À la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de Thermocompact, des membres des organes d'administration et de la Direction Générale et leurs intérêts privés.
Pour mémoire, la convention liant SOFIL et les sociétés du groupe est décrite au § 5) ci-dessous.

5) CONTRATS DE SERVICES

Aucun membre du Conseil d'Administration n'est lié par un contrat de services avec Thermocompact ou l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

A noter qu'une convention réglementée existe depuis 2001 entre SOFIL, Thermocompact et ses filiales. Elle correspond à la refacturation des services de Direction Générale, financiers, ressources humaines et de communication assurés par Sofil pour le compte du Groupe. La facturation s'exerce au temps passé.

6) OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES ACTIONS (ART L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER) AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

II – L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) PRESENTATION GENERALE

Le fonctionnement du Conseil d'Administration a jusqu'à présent été déterminé par les dispositions légales et réglementaires ainsi que par les statuts.

En application de la loi N° 2008-649 du 3 juillet 2008, le conseil a examiné les principes de Gouvernement d'Entreprise en vigueur en France et tels qu'ils résultent du Rapport Consolidé AFEP-MEDEF d'octobre 2003, complété par les recommandations d'octobre 2008.

Le Conseil d'Administration s'administre, en fonction de :

- Sa charte de l'administrateur,

Cette Charte a été établie afin que chaque administrateur ait clairement conscience de son rôle, de ses droits et de ses devoirs.

Les points principaux contenus dans cette Charte concernent : le respect et la défense de l'intérêt social, l'assiduité, le traitement des éventuels conflits d'intérêt, l'accès à l'information, la confidentialité, l'indépendance d'analyse. Elle précise en outre, les différentes règles en vigueur relatives aux conditions d'intervention en Bourse sur les titres de la Société et les obligations de déclarations et de publicité s'y rapportant.

- Son règlement intérieur du Conseil d'Administration qui précise les règles et modalités de fonctionnement du Conseil.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de ce dernier, et représente celui-ci dans ses rapports avec les tiers. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 prévoit que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 20 % à l'issue de l'assemblée générale de 2014 et à 40% à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Au 31 décembre 2011, cette proportion était de 37,5 % (3 administrateurs femmes et 5 administrateurs hommes).

2) FREQUENCE DES REUNIONS – ACTIVITE 2011 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il appartient au Président de réunir le Conseil soit à intervalles réguliers, soit aux moments qu'il juge opportuns.

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil d'administration s'est réuni trois fois.
Le taux d'assiduité des administrateurs a été de plus des trois quart à chaque séance .

L'agenda des réunions du conseil a été le suivant :

- 25 mars 2011 :

-

- *activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010,*
- *examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 Décembre 2010,*
- *affectation du résultat,*
- *conventions réglementées,*
- *examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2010,*
- *approbation du rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise,*

- *établissement du rapport de gestion du conseil d'administration et du texte des résolutions proposées à l'assemblée générale,*
- *préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle et fixation de son ordre du jour,*
- *création d'un Comité d'audit,*
- *projet « Saw Wires »,*
- *questions diverses.*

- 4 Août 2011 :

- *Répartition des jetons de présence,*
- *Présentation et examen des comptes semestriels consolidés résumés,*
- *Arrêté des comptes semestriels et du rapport semestriel,*
- *Questions diverses.*

- 23 décembre 2011 :

- *Fixation des jetons de présence,*
- *Documents de gestion prévisionnelle,*
- *Présentation de l'activité du Groupe THERMO Technologies au cours de l'année 2011 : atterrissage des comptes au 31 décembre 2011,*
- *Présentation du budget pour 2012,*
- *Révision du taux de royalties HWA pour 2012,*
- *Questions diverses.*

3) CONVOCATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs sont convoqués par lettre simple (et prévenus préalablement téléphoniquement).

Un ordre du jour est joint à la convocation et un dossier de travail est transmis par mail préalablement à la réunion. Il est en général complété par des documents de présentation en séance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (semestriels) et les comptes annuels (sociaux et consolidés).

Les représentants du comité d'entreprise ont été régulièrement convoqués à tous les conseils d'administration.

Des contacts permanents permettent aux Administrateurs de s'informer auprès du Président et/ou du Directeur Général des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.

En tant que de besoin, des réunions peuvent être organisées pour analyser l'évolution de l'activité, de la conjoncture, de la stratégie ainsi que sur les questions importantes.

4) INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués préalablement à la réunion si besoin.

5) TENUE DES REUNIONS

Les réunions du conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

6) PROCES-VERBAUX DES REUNIONS

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis après chaque réunion et communiqués aux administrateurs dès qu'ils en font la demande.

7) FIXATION DE LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des dirigeants est fixée et révisée par le conseil d'administration, étant précisé que les dirigeants ne prennent pas part au vote des décisions portant sur la fixation de leur rémunération.

Depuis la décision du Conseil de 18 juillet 2007, le Président du Conseil d'Administration Monsieur Jean-Claude Cornier n'est pas rémunéré ; il dispose d'une voiture dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Monsieur Gilles Mollard, Directeur Général, est rémunéré par la société SOFIL. Cette dernière facture les prestations de direction aux sociétés du groupe dans le cadre de conventions réglementées.

Au titre de l'exercice 2011 le montant facturée par SOFIL au titre de la direction générale est de 267 700 € sur l'ensemble des unités.

Ce montant n'est assorti d'aucune clause de rémunération variable, de retraite à prestations définies, ni d'indemnité de départ de quelque nature que ce soit. Les charges et frais de véhicule sont inclus dans le montant de la refacturation SOFIL.

Le contrat SOFIL est reconduit en 2012. Le délai réciproque de dénonciation est fixé à 6 mois.

Compte tenu d'un historique de fort taux d'assiduité, les jetons de présence sont répartis uniformément entre les administrateurs, les membres des comités perçoivent une allocation annuelle supplémentaire de 1000 €.

Il n'existe ni pour les mandataires sociaux ni pour les salariés, d'avantages sur les actions de la société.

B – ETENDUE DES POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GENERAL ; ROLE DES COMITES

Suite à la dissociation des fonctions décidée par le Conseil du 18 juillet 2007, les rôles ont été ainsi répartis :

a) Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que le code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Il ne pourra consentir aucune caution, aval ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du conseil d'administration.

b) Pouvoirs et missions du Président du Conseil d'Administration

Le Président aura pour mission de :

- représenter la société dans les instances patronales,
- représenter la société vis-à-vis des partenaires financiers,
- s'occuper des relations boursières avec les banques, l'AMF et les actionnaires,
- suivre les relations avec les filiales du Groupe,
- et toute mission autre que le conseil d'administration décidera de lui confier ponctuellement.

c) Rôle des comités

- le **comité stratégique** composé de cinq membres a pour missions :
 - de réfléchir au positionnement concurrentiel du groupe et de proposer des axes de développement internes ou externes ;
 - d'analyser la cartographie des risques de l'entreprise
 - d'élaborer des scénarii à mettre en œuvre en cas de situation de crise.
 - Ce comité s'est réuni les 4 mars, le 6 mai, le 4 juillet, le 14 octobre et le 25 Novembre 2011.
- le **comité des rémunérations** composé de trois membres décide des rémunérations des principaux dirigeants (sociaux ou non) du groupe. Ce comité assure en outre les fonctions de comité de nomination.
 - Ce comité s'est réuni le 4 mars 2011.

d) Comité d'audit

Comme prévu par l'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008, il a été décidé le 25 mars 2011 que le conseil d'administration de Thermocompact exercera les fonctions du comité d'audit telles que définies par l'article L.823-19 et suivant du Code de Commerce et ce à compter du 31 août 2011, date à laquelle ce dernier devait être mis en place au regard des dispositions de l'ordonnance mentionnée supra.

C – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Le contrôle interne actuel a pour objectif de permettre à la société Thermocompact et au Groupe un développement harmonieux de croissance rentable.

Il est donc axé sur la prévention et la maîtrise des risques qui résultent des activités ou de toute autre nature et a comme objectif majeur d'obtenir la fiabilité des états comptables et financiers, de rendre une image fidèle de la situation de la société Thermocompact et de ses filiales.

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société s'appuie sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'Autorité des Marchés Financiers le 9 janvier 2008, pour les valeurs moyennes et petites.

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières et comptables,

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixé la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Périmètre du contrôle interne

Le Comité de Groupe veille à l'application au sein des filiales consolidées de la mise en œuvre d'un système de contrôle interne. Les filiales étant certifiées ISO 9001, le contrôle interne est intégré au SMQE, (système de Management de la Qualité et de l'environnement) sur tous les aspects gestion de chaque filiale. Une procédure spécifique à l'élaboration de l'information financière groupe complète le dispositif.

Eu égard à son activité et sa taille, la filiale de distribution aux USA ne dispose pas d'un tel outil ; le contrôle est dans ce cas, essentiellement à caractère financier.

Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de la Société.

- Le Conseil d'Administration

La Direction Générale rend compte au Conseil des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne.

- La Direction Générale

La Direction Générale définit, impulse et surveille le dispositif de contrôle. Dans ce cadre, elle se tient régulièrement informée des résultats, d'éventuels dysfonctionnements, et de difficultés d'application, et veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

- Le comité de Groupe

Il est composé de quatre membres : la direction générale, la direction financière, la direction des ressources humaines et le responsable de la principale filiale. Le comité de Groupe se réunit a minima, une fois par trimestre pour :

- examiner les résultats du Groupe, des filiales (activité et rentabilité),
- prendre les décisions nécessaires à la poursuite du développement du Groupe,
- et s'assurer de la cohérence des actions engagées.

- L'audit interne

La taille du Groupe ne justifie pas un service d'audit interne ; la fonction est donc éclatée en terme de responsabilités sur la direction générale, la direction financière du Groupe et la direction qualité de chaque filiale. Cette direction qualité pilote les audits internes propres au système de management de la qualité.

- Le personnel de la société

Chaque collaborateur a accès au portail qualité, ce qui lui permet de suivre en fonction des indicateurs qui le concerne, les objectifs dont il a la responsabilité. Le comité de direction procède à des revues périodiques du suivi de ces objectifs.

Composantes du dispositif de contrôle interne

La Direction Générale de chaque entité impulse le dispositif de contrôle interne via le SMQE. Celui-ci est l'outil de référence de l'ensemble du personnel, accessible en réseau par tous selon des accès prédéfinis.

Le SMQE répond aux 5 composantes ci-dessus, comme le résume la page d'accueil du « portail qualité » de chacune des sociétés du Groupe.

- **l'organisation et les responsabilités de chacun** sont disponibles sous les chapitres « organigramme » et « responsabilités » ;
- **les informations pertinentes**, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités figurent sous les différents titres ;
- **le système** visant à recenser et analyser les principaux risques liés à l'environnement ou à la sécurité du personnel et des actifs et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques figure sous le chapitre concerné. A noter néanmoins que le SMQE, en tant que tel n'adresse que les risques liés à la sécurité des personnes, de l'environnement et des biens. L'analyse des risques matières, devises, taux, concentration clients, est étudiée lors des plans stratégiques mais ne figure pas en tant que tel dans le SMQE ;
- **le suivi des objectifs** est visualisable sous le chapitre « tableau de bord » ;
- **le SMQE** est actualisé par le responsable qualité et revu au moins annuellement en comité de Direction.

En substance, il s'agit de processus mis en oeuvre par la direction du Groupe destinés à donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé au sein des filiales, que les opérations sont, conformément aux objectifs, effectivement réalisées et optimisées, que les informations financières sont fiables et que les lois et règlements sont respectés.

Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur ont essentiellement pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'administration et qu'ils soient conformes aux règles internes du Groupe ainsi qu'aux objectifs budgétaires annuels,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'administration et aux actionnaires reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation du Groupe.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

A noter qu'il n'existe au sein du Groupe ni code de déontologie ni code d'éthique et de bonnes pratiques formalisés.

Identification et évaluation des risques

Une identification des risques a été établie au niveau du Groupe par le comité de Groupe, en prenant en considération l'expérience passée du Groupe en matière de risques.

L'analyse de ces risques a conduit à un certain nombre de mesures ou d'orientations stratégiques afin d'en minimiser les impacts.

Les principaux domaines de risques identifiés concernent :

- les orientations stratégiques de nos clients, ou des clients de nos clients (fabricants de machines électroérosion, constructeurs aéronautique...),
- l'évolution des prix et des cours des matières premières,
- les risques de change,
- les risques réglementaires sur des contraintes environnementales,
- les risques sur la sécurité des personnes dans nos usines,
- les risques sur la sécurité des biens.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les processus comptables, au cœur du contrôle interne comptable et financier, représentent un ensemble homogène d'activités permettant de transformer des opérations économiques en informations comptables et financières grâce au passage par la « mécanique comptable » (langage et règles du jeu comptables). Ils incluent un système de production comptable, d'arrêté des comptes et des actions de communication.

Ces « processus comptables » s'analysent schématiquement en deux grands groupes :

- les processus de pilotage de l'organisation comptable et financière, décrit au § « planification, pilotage et processus de reporting » ;
- les processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée.

Au sein de ceux-ci on distingue :

o les processus amont (achats, ventes, trésorerie, etc....) qui permettent d'alimenter la base de données comptables et les processus de production de l'information comptable et financière ; ceux-ci sont encadrés par le SMQE décrit précédemment ;

o les processus d'arrêté comptable et de communication financière qui font l'objet d'une procédure spécifique dont les lignes principales sont reprises au § « procédures d'arrêtés des comptes ».

Planification, pilotage et processus de reporting

Les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi mensuel se présentent de la façon suivante :

- à partir des orientations stratégiques définies, les filiales établissent un budget annuel et le présentent, pour validation, à la direction générale du Groupe ;
- mensuellement, les filiales transmettent à la direction Groupe et/ou à la direction financière les résultats du mois selon un format prédéfini : chiffres comptables et informations non comptables (volumes vendus, effectifs...), avec un comparatif par rapport au budget et/ou par rapport aux valeurs de l'année précédente ;
- lors de réunion périodique, le Comité de Groupe s'enquiert de la marche du Groupe, mesure les écarts par rapport au budget et détermine les actions correctives à mettre en œuvre.

Procédures d'arrêté des comptes

Le Groupe procède à une clôture mensuelle consolidée de certains indicateurs clés et à une clôture semestrielle de ses comptes consolidés complets.

La procédure d'arrêté des comptes consolidés est revue semestriellement et actualisée des nouvelles normes IFRS applicables, ou toutes modifications réglementaires.

La direction financière du Groupe organise et planifie l'ensemble des travaux comptables. Les états financiers du Groupe sont élaborés sur la base des informations communiquées par les comptables des différentes filiales.

Chaque filiale prépare ses états financiers en application des règles comptables de son pays. Avant chaque arrêté semestriel, une revue des comptes est effectuée entre le comptable de la filiale, le directeur général de la filiale et, pour les filiales dans les pays étrangers, l'auditeur externe. Cet examen approfondi des comptes permet d'identifier les retraitements nécessaires pour assurer l'homogénéité des informations consolidées.

L'ensemble des écritures dites « de consolidation », sont établies par le directeur financier du Groupe, qui élabore les indicateurs consolidés mensuels et les comptes consolidés publiés. Ceux-ci sont ensuite contrôlés par les commissaires aux comptes et approuvés par le Conseil d'Administration.

Activité de contrôle

La direction financière du Groupe, opère des contrôles fréquents et inopinés sur les comptes de filiales. Eu égard à la taille du Groupe, il n'y a pas d'autres intervenants internes s'assurant de la qualité de la remontée des flux d'informations des filiales, de l'identification et du recensement des retraitements. Cette vérification est incluse dans les travaux de contrôle des Commissaires aux Comptes.

Communication financière et comptable

La communication financière est une mission entièrement dévolue au Président et à la responsable communication, la direction financière n'assurant que le respect des obligations comptables et fiscales.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE THERMOCOMPACT

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Thermocompact et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Annecy et Annecy-le-Vieux, le 26 mars 2012

Les commissaires aux comptes

NICOLAS PEILLON

MAZARS : ALAIN CHAVANCE

THERMOCOMPACT:

ELEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE MERE

THERMOCOMPACT comptes sociaux annuels 2011 (Normes françaises)
Dans la présentation des comptes sociaux toutes les valeurs sont en euros (sauf mention le précisant)

BILAN ACTIF	31/12/2011			31/12/2010
	Montant brut	Amortissements	Montant net	Montant net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	450 475	328 555	121 920	139 204
Fonds commercial	73 176		73 176	73 176
Autres immobilisations incorporelles	1 935 150	1 935 150		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	115 520		115 520	115 520
Constructions	7 102 415	4 044 876	3 057 539	2 171 047
Installations techniques, matériel, outillage	10 226 705	7 093 108	3 133 597	2 151 581
Autres immobilisations corporelles	658 198	620 244	37 954	23 376
Immobilisations en cours	647 816		647 816	291 672
Avances et acomptes	353 500		353 500	100 200
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	5 103 283		5 103 283	5 103 283
Créances rattachées à des participations	360 000		360 000	648 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières (dont actions propres : 41 428€)	158 922		158 922	72 826
ACTIF IMMOBILISE	27 185 160	14 021 932	13 163 227	10 889 885
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	2 424 521		2 424 521	2 529 249
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	1 032 194		1 032 194	793 906
Marchandises	62 075		62 075	168 896
Avances et acomptes versés sur commandes	108 098		108 098	614
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	5 062 552	225 575	4 836 976	5 953 856
Autres créances	5 194 661	30 441	5 164 220	4 799 123
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 0)	13 910	3 272	10 638	10 638
Disponibilités	1 190 120		1 190 120	2 042 553
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	234 146		234 146	203 161
ACTIF CIRCULANT	15 322 275	259 288	15 062 987	16 501 995
Ecarts de conversion actif				27 720
TOTAL GENERAL	42 507 435	14 281 220	28 226 214	27 419 600

BILAN PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
Capital social ou individuel	5 142 852	5 142 852
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 212 047	4 212 047
Réserve légale	491 912	413 011
Autres réserves	2 492 601	2 149 080
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 833 869	1 578 028
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 300 928	1 450 864
CAPITAUX PROPRES	15 474 210	14 945 882
Avances conditionnées		25 000
AUTRES FONDS PROPRES		25 000
Provisions pour risques	49 076	116 785
Provisions pour charges	205 050	136 729
PROVISIONS	254 126	253 514
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 645 055	3 390 536
Emprunts et dettes financières divers	572 052	32 590
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 856 075	4 945 136
Dettes fiscales et sociales	1 692 239	3 306 004
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	155 006	135 046
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	205 591	369 632
DETTES	12 126 018	12 178 945
Ecart de conversion passif	371 861	16 258
TOTAL GENERAL	28 226 214	27 419 600

Résultat de l'exercice en centimes **1 833 868,92**

Total bilan en centimes 28 226 214,48

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2011			31/12/2010
	France	Exportation	Total	Total
Ventes de marchandises	53 069	642 303	695 371	1 699 848
Production vendue de biens	12 551 309	20 980 807	33 532 117	28 626 731
Production vendue de services	424 063	13 605	437 668	37 282
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	13 028 441	21 636 715	34 665 156	30 363 862
Production stockée			230 002	375 070
Production immobilisée				5 575
Subventions d'exploitation				175 703
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges				199 240
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			35 270 102	31 167 251
Achats de marchandises			887 869	1 643 916
Variation de stock (marchandises)			106 821	(113 878)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			18 318 744	16 540 304
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			104 729	(997 749)
Autres achats et charges externes			6 186 222	4 943 073
Impôts, taxes et versements assimilés			742 075	540 918
Salaires et traitements			3 821 763	3 756 768
Charges sociales			1 734 293	1 475 443
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			783 804	789 906
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 193	75 628
Dotations aux provisions			121 768	111 195
Autres charges			324 075	197 834
CHARGES D'EXPLOITATION			33 136 356	28 963 359
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 133 746	2 203 893
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			643 854	78 829
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				70
Autres intérêts et produits assimilés			418	159
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			27 720	127 173
Différences positives de change			246 301	507 656
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			918 293	713 887
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				27 720
Intérêts et charges assimilées			207 813	182 355
Différences négatives de change			375 506	206 352
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			583 320	416 428
RESULTAT FINANCIER			334 973	297 459
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			2 468 719	2 501 352

Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	52 154	122 918
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	211 939	220 631
PRODUITS EXCEPTIONNELS	264 093	343 548
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	18 715	3 189
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	61 503	63 854
CHARGES EXCEPTIONNELLES	80 218	67 043
RESULTAT EXCEPTIONNEL	183 876	276 506
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	202 035	217 088
Impôts sur les bénéfices	616 690	982 741
BENEFICE OU PERTE	1 833 869	1 578 028

Tableau des flux de trésorerie

	2011	2010
Résultat net	1 833 869	1 578 028
Dotations aux amortissements	783 804	789 906
Dotations aux provisions pour risques et charges et exceptionnelles	134 195	202 769
Reprise des provisions pour risques et charges et exceptionnelles	-283 519	-419 395
Plus et moins values de cession	-34 054	-101 164
Quote-part subvention d'investissement		-475
Marge brute d'autofinancement	2 434 294	2 049 669
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-2 382 649	1 379 106
<ul style="list-style-type: none"> • Stocks et en cours • Créances clients • Autres créances • Dettes fournisseurs • Autres dettes (fiscales, sociales..) 	<ul style="list-style-type: none"> -26 737 1 168 096 - 566 404 - 1 198 072 -1 759 533 	<ul style="list-style-type: none"> -1 482 087 -1 599 955 533 471 1 317 904 2 609 773
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE	51 645	3 428 775
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	- 3 264 088	-532 270
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	39 091	103 704
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-86 095	-13 088
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	- 3 311 092	- 415 478
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	- 1 155 605	
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	3 333 700	205 000
Remboursements d'emprunts	-1 636 984	-1 434 203
Variation des comptes courants avec les sociétés du groupe	793 640	-369 429
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	1 334 751	-1 598 632
Variation de la trésorerie nette	-1 924 696	1 414 665
Trésorerie d'ouverture	2 054 138	639 473
Trésorerie de clôture	129 442	2 054 138
Variation de trésorerie	-1 924 696	1 414 665

Commentaires sur le tableau de flux :

Conformément aux préconisations du CNC, les variations du besoin de fonds de roulement sont présentées pour leur montant net des mouvements de dépréciations détaillés dans la note 10.

Seuls figurent donc sous les lignes « Dotations et Reprises de provisions », les variations de provisions pour risques et charges ainsi que les mouvements concernant les amortissements dérogatoires ; (Tableau de provisions : note 11).

Du fait de la bonne activité et rentabilité de l'exercice la marge brute d'autofinancement, à 2 434 milliers d'euros, s'améliore de 18,7% par rapport à 2010.

La dégradation du besoin en fonds de roulement de 2 383 milliers d'euros correspond à l'effet exactement inverse à celui de 2010, à savoir le règlement de la totalité de l'IS dû au titre de 2010 soit 1 753 milliers d'euros pour le résultat intégré, ainsi que les acomptes 2011 pour un montant équivalent.

Les composants liés à l'activité pure se sont équilibrés sur l'exercice.

Les investissements ont été majoritairement financés par de nouveaux emprunts.

Les dividendes versés par FSP-one à Thermocompact ont contribué pour moitié au paiement des dividendes attribués aux actionnaires de Thermocompact.

Compte tenu de tous ces éléments, le flux de trésorerie s'est dégradé de 1 925 milliers d'euros aboutissant à un solde positif de 129 milliers d'euros.

Annexes aux comptes sociaux

Faits marquants

L'exercice 2011 a été consacré à la mise au point des nouveaux équipements acquis et au lancement du programme de recherche et développement « Saw Wires », futur relais de croissance du groupe.

1. Règles et méthodes comptables

Présentation des comptes

Les comptes sociaux annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte :

- du règlement CRC 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général,
- des règlements ultérieurs applicables du CRC, ainsi que des avis et recommandations applicables du Conseil National de la Comptabilité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evénements post clôture

Un contrôle fiscal a débuté en 2012. Il porte sur les exercices 2009 et 2010.

Notes sur les méthodes comptables appliquées

1.1 ACTIF

1.1.1 Les immobilisations incorporelles

- La ligne du bilan « Concessions, brevets et droits similaires » regroupe des licences d'exploitation et des logiciels informatiques (évalués à leur coût d'acquisition) amortis sur une durée généralement appliquée de 8 ans.
- Les fonds de commerce acquis ne sont pas amortis.

Rappel de la composition historique du montant du poste fonds de commerce

Thermocompact	21 344
Galvafil	50 308
Crusor	1 524
Total	73 176

Des dépréciations sont éventuellement constatées lorsque la valeur vénale ou la valeur d'usage de ces actifs (calculée en fonction du niveau et des perspectives d'activité et de rentabilité de ces actifs) devient inférieure à la valeur d'acquisition.

- Le poste « Autres immobilisations incorporelles » correspond à l'écart de réévaluation constaté dans le cadre de l'absorption de Thermocompact par la Financière Thermo et comptabilisé en immobilisation incorporelle conformément à la demande de l'AMF lors de l'introduction de la société au Second marché en 1998. Cet écart, qui s'élève à 1 935 150 € en valeur brute, a fait l'objet d'un amortissement sur 8 ans et est donc totalement amorti.
- La société n'a pas opté pour la comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan (PCG art 311-3), mais isole les coûts par projet et à ce titre comptabilise un crédit d'Impôt recherche sur les projets éligibles. Le montant agrégé des dépenses de recherche et développement, comptabilisé en charges, est évalué, pour l'exercice, à 827 milliers d'euros.

1.1.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (production immobilisée).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, selon les durées d'utilisations suivantes, en années :

Tréfileuse spécifique	15
Revêtement de surface	7 à 15
Diffuseur	10
Four	15 à 20
Aménagements de terrain	10
Bâtiments industriels	30
Bâtiments traditionnels	40
Aménagements, agencements intérieurs	10
Installations techniques	5 à 10
Matériel de manutention	de 5, 7 à 10
Matériel informatique	de 5 à 10
Matériel de bureau	10
Mobilier	10

La base amortissable est déterminée à partir de la valeur d'achat des biens sans tenir compte d'une valeur résiduelle. En effet, les équipements étant spécialement conçus ou adaptés à notre activité, il n'existe pas de valeur marchande de référence pour ces biens.

Seul le bâtiment a fait l'objet d'une approche par composant. En ce qui concerne les équipements industriels, aucun composant significatif n'a été identifié.

Lorsque la durée d'amortissement fiscale est différente (durée d'usage) de la durée d'amortissement en comptabilité (durée d'utilité), un amortissement dérogatoire est comptabilisé.

1.1.3 Participations et créances rattachées

Les titres de participation sont inscrits en comptabilité à leur prix d'acquisition ou de souscription, y compris les frais d'acquisition.

De manière générale, des dépréciations sont constatées si la valeur d'utilité des titres de participation, calculée en fonction de l'actif net et des perspectives d'évolution et de rentabilité des sociétés concernées, et s'appuyant, pour certaines participations sur une analyse des cash flows futurs, actualisés au taux de 8.75%, est inférieure à la valeur d'inscription des titres en comptabilité.

1.1.4 Autres immobilisations financières

Les prêts, dépôts, autres créances et autres titres immobilisés sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant par une dépréciation.

1.1.5 Stocks et en-cours

Les matières premières et les approvisionnements sont valorisés selon la méthode « FIFO ».

Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût de production comprenant les consommations de matières premières et les charges directes et indirectes de production. Les frais hors production (frais de commercialisation, administratifs...) et les frais financiers sont exclus de cette valorisation.

Les stocks de déchets sont comptabilisés à leur valeur nette de réalisation à la date de clôture.

Les stocks sont dépréciés de manière à les évaluer au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

1.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture de chaque exercice, les risques de non recouvrement sont pris en compte, et une dépréciation est constituée le cas échéant pour ramener la valeur comptable à la valeur d'inventaire.

1.1.7 Ecart de conversion actif

Les ventes sur les Etats-Unis et l'Asie sont libellées en dollars. Les prêts accordés à HWA sont établis soit en dollars, soit en euros.

L'écart de conversion actif provient de la conversion au dernier jour de l'exercice des créances libellées en devises au cours de clôture.

1.2 PASSIF

1.2.1 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie.

Les actions réglementaires ou judiciaires ou les affaires litigieuses ou contentieuses probables ou en cours ont été examinées en liaison avec les conseils juridiques et/ou les avocats de la société.

1.2.2 Engagements pris en matière de retraites et avantages assimilés

Le montant de l'indemnité de départ en retraite est calculé selon une méthode rétrospective (en fonction des droits acquis à la date de clôture) et actualisé au taux de 3,58 %, après prise en compte d'un taux de charges sociales à 46%.

Le calcul est également pondéré par plusieurs coefficients :

- la probabilité de maintien dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite à 67 ans,
- la probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite,
- l'évolution des salaires (3,5%).

Les hypothèses actuarielles sont revues tous les six mois. Tous les ans, elles prennent en compte les nouvelles obligations issues de la loi sur le financement de la sécurité sociale promulguée en décembre (sans incidence sur le calcul en 2011).

A noter qu'une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance contracté sur l'exercice 2006.

2 Détail des immobilisations

IMMOBILISATIONS	<i>Début d'exercice</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Diminutions</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Fonds de commerce et écart de réévaluation	2 008 325			2 008 325
Logiciels	442 210	8 265		450 475
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 450 535	8 265		2 458 800
Terrains	115 520			115 520
Constructions sur sol propre	3 976 701			3 976 701
Aménagements des constructions	1 977 842	1 147 872		3 125 714
Matériel et outillage industriels	8 760 943	1 472 364	- 6 602	10 226 705
Matériel de transport	7 647		- 1 437	6 210
Matériel de bureau, informatique, mobilier	625 847	26 142		651 988
Immobilisations corporelles en cours	291 672	356 145		647 816
Avances et acomptes	100 200	253 300		353 500
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 856 372	3 255 823	- 8 040	19 104 155
Participations et créances rattachées	5 751 283		- 288 000	5 463 283
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	72 826	86 095		158 922
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 824 110	86 095	- 288 000	5 622 205
TOTAL GENERAL	24 131 017	3 350 183	- 296 040	27 185 160

Immobilisations corporelles

Les investissements matériels se répartissent entre le revêtement de surface, les fils EDM, les premiers investissements d'essais du Saw wires tout en améliorant les conditions de travail et l'impact environnemental par le changement de configuration du bâtiment.

Immobilisations financières

L'évolution de ce poste est liée aux éléments suivants :

- La diminution relative aux échéances de remboursement du prêt consenti par Thermocompact à FSP-one.
- Les retenues de garantie sur deux des prêts Oseo.
- Les mouvements du contrat de liquidité.

3 Détail des amortissements

AMORTISSEMENTS	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>fin d'exercice</i>
Fonds de commerce et écart de réévaluation	1 935 150			1 935 150
Logiciels	303 005	25 549		328 554
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 238 155	25 549		2 263 704
Terrains				
Constructions sur sol propre	2 261 343	142 454		2 403 797
Agencements des constructions	1 522 153	118 926		1 641 078
Matériel et outillage industriels	6 609 363	485 311	- 1 565	7 093 108
Matériel de transport	5 112	2 535	- 1 437	6 210
Matériel de bureau, informatique et mobilier	605 005	9 029		614 034
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 002 976	758 255	- 3 003	11 758 228
TOTAL GENERAL	13 241 131	783 804	- 3 003	14 021 932

4 Crédit-bail

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL	<i>Matériel outillage</i>	<i>Autres immobilisations</i>	Total
VALEUR D'ORIGINE	5 515 328		5 515 328
AMORTISSEMENTS			
Cumul exercices antérieurs	3 814 961		3 814 961
Exercice en cours	292 750		292 750
TOTAL	4 107 711		4 107 711
VALEUR NETTE	1 407 617		1 407 617
REDEVANCES PAYEES			
Cumul exercices antérieurs	4 665 363		4 665 363
Exercice en cours	226 779		226 779
TOTAL	4 892 142		4 892 142
REDEVANCES A PAYER			
A un an au plus	357 086		357 086
A plus d'un an et moins de 5 ans	894 459		894 459
TOTAL	1 251 545		1 251 545
VALEUR RESIDUELLE			
Montant pris en charge dans l'exercice	226 779		226 779

Sur l'exercice ont été souscrits trois contrats concernant une machine de dépôt électrolytique d'argenture, un équipement EDM, un équipement de laboratoire pour un total de 971 milliers d'euros. Par ailleurs un équipement a été transféré à HWA et deux, totalement amortis, mis hors service.

5 Créances et dettes

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations	360 000	288 000	72 000
Prêts			
Autres immobilisations financières	158 922		158 922
Clients douteux ou litigieux	237 712	2 712	235 000
Autres créances clients	4 824 840	4 824 840	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	23 469	23 469	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	6 546	6 546	
Etat: impôt sur les bénéfices	406 650	406 650	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	312 536	312 536	
Etat: autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	5 938	5 938	
Groupe et associés	4 380 234	1 080 234	3 300 000
Débiteurs divers	59 287	59 287	
Charges constatées d'avance	234 146	234 146	
TOTAL GENERAL	11 010 280	7 244 358	3 765 922
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	4 309 432		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	4 481 398		
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus 5 ans</i>
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1 074 588	1 074 588		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	4 570 467	1 671 457	2 277 525	621 485
Emprunts et dettes financières divers	572 052		385 000	187 052
Fournisseurs et comptes rattachés	3 856 075	3 856 075		
Personnel et comptes rattachés	935 458	935 458		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	694 674	694 674		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	7 873	7 873		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	54 234	54 234		
Groupe et associés				
Autres dettes	155 006	155 006		
Produits constatés d'avance	205 591	205 591		
TOTAL GENERAL	12 126 018	8 654 956	2 662 525	808 537
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 402 846			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 707 792			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

6 Ecarts de conversion sur créances et dettes en devises étrangères

ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES	<i>Actif</i> <i>Perte latente</i>	<i>Ecarts</i> <i>compensés</i> <i>par couverture</i> <i>de change</i>	<i>Provision</i> <i>pour perte</i> <i>de change</i>	<i>Passif</i> <i>gain latent</i>
Créances				371 826
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				35
TOTAL				371 861

NB : La seule monnaie de transaction, hors euros, utilisée par Thermocompact est le dollar US.

7 Composition du capital social

Le capital social est sans évolution sur l'exercice. Il est composé de 1 544 855 actions.

Dans le cadre d'un contrat de liquidité, la société détient 2 806 titres en auto détention au 31 décembre 2011.

NB : Lors du passage à l'euro, le capital avait été porté à 4 000 000 d'euros, sans référence à une valeur nominale.

8 Variation des capitaux propres

<i>Situation à l'ouverture de l'exercice</i>		
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		14 945 882
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		14 945 882
<i>Variations en cours d'exercice</i>	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
Variations du capital		
Variations des primes liées à l'augmentation de capital		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	211 439	61 503
Distribution de dividendes	1 155 605	
Résultat de l'exercice		1 833 869
Sous total		528 328
Capitaux propres au 31 décembre 2011 avant répartition		15 474 210

9 Détail des dépréciations

	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients	8 285 235 350	4 193	8 285 13 968	225 575
Exploitation	243 635	4 193	22 253	225 575
Dépréciation débiteur exceptionnel Dépréciation valeurs mobilières	30 941 3 272		500	30 441 3 272
Financier et exceptionnel	34 213		500	33 713
TOTAL des dépréciations	277 848	4 193	22 753	259 288

10 Détail des provisions

a) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	<i>Situation et mouvements</i>				
	<i>Provisions début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>		<i>Provisions fin d'exercice</i>
		<i>Dotations de l'exercice</i>	<i>Montants utilisés</i>	<i>Montants non utilisés repris sur l'exercice</i>	
Provision pour litige clients	89 065	49 076	64 065	25 000	49 076
Provision pour indemnité de départ retraite	136 729	72 692		4 372	205 050
sous total exploitation	225 794	121 768	64 065	29 372	254 126
Provision pour pertes de change	27 720			27 720	
sous total financier	27 720			27 720	
TOTAL	253 514	121 768	64 065	57 092	254 126

b) PROVISIONS REGLEMENTEES	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Amortissements dérogatoires	1 450 864	61 503	211 439	1 300 928
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 450 864	61 503	211 439	1 300 928

11 Endettement

a) Etat des garanties et sûretés

Les emprunts souscrits en 2009 sont garantis par une hypothèque sur le bâtiment. Le bâtiment garantit aussi l'emprunt souscrit par la filiale HWA.

Les lignes de découvert et les emprunts souscrits en 2011 pour financer la rénovation du bâtiment sont garantis par un nantissement du fonds de commerce.

b) Détail de l'endettement

1) Court terme

Les autorisations de mobilisation de créances accordées par les banques s'élevaient à 1,8 millions d'euros, laissant un solde utilisable de 1,1 million d'euros en fin d'exercice. En outre, Thermocompact dispose d'autorisations de découvert, non utilisées à la clôture, pour 3,1 millions.

2) Moyen terme

Nature du taux	Initialisé en	Valeur d'origine	Solde au 31/12/2011	Fin de l'emprunt	Garantie
Bancaires					
fixe	2009	1 550 000	512 780	2013	Hypothèque bâtiment Annecy
variable	2009	1 100 000	358 894	2013	
variable	2009	1 250 000	390 625	2013	
variable	2009	1 550 000	505 189	2013	
fixe	2009	30 000	17 544		Nantissement matériel concerné
fixe	2009	60 000	34 695	2015	
fixe	2010	220 000	160 875	2015	Nantissement matériel concerné
fixe	2010	110 000	70 463	2015	
fixe	2011	165 000	Accordé non encore appelé	2018	
fixe	2010	600 000	487 313	2016	Nantissement fonds de commerce
variable	2010	500 000	452 089	2018	
Non Bancaires					
fixe	2011	600 000	600 000	2018	retenue de garantie
fixe	2011	550 000	550 000	2018	retenue de garantie
fixe	2011	980 000	980 000	2018	Sans (PTZI)

c) Information sur les clauses d'exigibilité

L'un des emprunts ci-dessus implique le respect des covenants financiers suivants :

	Covenant	Ratio au 31/12/11
Ratio de Gearing (Dettes financières nettes consolidées /Capitaux propres consolidés)	< 1	0,32
Ratio de leverage financier (Dettes financières consolidées/Excédent brut d'exploitation consolidé)	< 3	0,84

Au 31 décembre 2011, le groupe respecte donc ces obligations.

Les emprunts souscrits auprès de l'une des banques de Thermocompact dont le capital restant dû est de 283 K€ font l'objet d'une clause d'exigibilité qui pourrait s'appliquer en cas de perte de la moitié du capital social. Dans le cas de la mise en oeuvre de ces clauses,

ces prêts ainsi que ceux accordés antérieurement ou postérieurement avec la même banque deviendraient immédiatement exigibles. L'ensemble des clauses de covenant bancaires n'a pas trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2011.

12 Entreprises et parties liées

	Montants Bruts = Montants net	
	Entreprises liées (Filiales)	Parties liées (Sofil)
Postes du bilan		
Participations	5 101 783	
Créances rattachées à des participations	360 000	
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières	41 428	
Créances clients et comptes rattachés	1 128 692	
Autres créances	4 380 234	
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 871	67 371
Postes du compte de résultat		
Ventes	4 028 727	
Achats	85 074	
Autres charges externes		367 867
Autres produits	197 966	
Charges financières		
Produits financiers	641 826	

Conformément au Règlement 2010-02 et 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'Autorité des Normes Comptables, l'information complète sur les parties liées est présentée dans le rapport spécial des commissaires aux comptes qui figure dans le rapport financier annuel.

13 Détail des charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance

Charges à payer	2 011	2 010
Provision congés payés et charges afférentes	422 968	366 610
Autres charges sociales et fiscales à payer	510 964	455 612
Participation des salariés (net de CSG)	185 872	200 242
Factures fournisseurs non parvenues	668 559	441 245
Intérêts courus		1662
Avoirs à établir	16 725	3822
Divers (redevance pollution, cetim ...)	86 937	84 809
Jetons de présence	37 000	37 000
Total	1 929 024	1 591 002

Produits à recevoir		
Etat : Subvention et dégrèvement à recevoir	5 100	5 100
Avoirs à recevoir		
Fournisseurs, emballages consignés	28 244	40 042
Total	33 344	45 141

Charges constatées d'avance	2 011	2 010
Assurances	174 564	154 784
Redevances de crédit-bail	43 488	26 338
Divers	16 093	22 039
Total	234 146	203 161

Produits constatés d'avance	2 011	2010
Livraisons DDP non parvenues chez les clients	205 591	369 632

14 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montants	Echéance
Effets escomptés non échus	Néant	
Couvertures de change	500 000 \$	2012
Engagements réciproques de crédit-bail	1 251 544 €	2017
Caution délivrée auprès d'un cabinet d'avocats dans le cadre d'une procédure concernant un distributeur	19 146 €	2012

Droit individuel de formation : les heures acquises au 31 décembre 2011 s'élèvent à 9 481 heures.

15 Ventilation du chiffre d'affaires

a) par zone géographique

	<i>Chiffre d'affaires France</i>	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Rappel 2010</i>
Ventes FRANCE	13 034 567		13 034 567	11 505 876
Ventes Union Européenne		14 656 253	14 656 253	11 755 685
Ventes Etats Unis		4 057 008	4 057 008	3 733 756
Ventes Asie		1 863 526	1 863 526	2 105 747
Ventes Reste du monde		1 053 802	1 053 802	1 267 798
TOTAL	13 034 567 38%	21 630 589 62 %	34 665 156	30 363 862

Les évolutions par région s'expliquent par une spécialisation par site de production : certaines ventes sur l'Asie et l'Amérique du Sud étant faites par HWA, libérant ainsi de la capacité pour des livraisons Europe depuis Thermocompact.

b) par activité

- Fil électroérosion : 22 040 milliers d'euros en 2011 contre 19 652 milliers d'euros (+12%)
- Revêtement de surface : 12 625 milliers d'euros en 2011 contre 10 712 milliers d'euros en 2010 (+18%)

16 Effectif moyen

<i>Effectifs</i>	<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel à disposition de l'entreprise</i>
Cadres	20	
Techniciens et employés	28	1
Opérateurs	54	19
TOTAL	102	20

17 Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux se sont élevées à :

- Aucun mandataire ne perçoit de rémunération directe de Thermocompact. Dans le cadre de la convention qui lit la société SOFIL à Thermocompact la prestation concernant Gilles Mollard s'est élevée à 175 267 milliers d'euros en 2011 (170 967 euros en 2010).
- 37 000 euros, au titre des jetons de présence versés aux organes d'administration.

18 Détail du résultat financier

Produits	
Dividendes reçus de FSP-one	570 000
Intérêts intragroupe	71 827
Produits divers	2 445
Gains de change	246 301
Reprise provision pertes de change	27 720
Total produits	918 293

Charges	
Intérêts bancaires moyen terme	- 140 090
Intérêts bancaires court terme	- 43 867
Intérêts divers	- 10 678
Frais divers	-12 108
Pertes de change	- 375 506
Dotation provision perte de change et dépréciation valeurs mobilières	
Escomptes accordés	- 1 071
Total Charges	- 583 320

19 Détail du résultat exceptionnel

Les dotations et reprises de provisions concernent les amortissements dérogatoires (cf. note 11).

Le solde des opérations en capital correspond à une plus-value sur cession d'un équipement à HWA.

20 Répartition de l'impôt

<i>Répartition</i>	<i>Résultat avant impôt</i>	<i>Impôt dû</i>	<i>Résultat net après impôt</i>
Résultat courant	2 468 719	- 715 345	1 753 375
Résultat exceptionnel à court terme	183 876	- 61 286	122 590
Participations des salariés aux fruits de l'expansion	- 202 035		- 202 036
Charges d'intégration fiscale		- 23 562	-23 562
Crédit d'impôt recherche		183 502	183 502
RESULTAT COMPTABLE	2 450 559	- 616 690	1 833 869

Thermocompact et sa filiale française FSP-one, sont intégrées fiscalement. L'intégration pénalise la société car la décote de la contribution sociale ne s'applique pas proportionnellement au nombre de sociétés intégrées.

La convention d'intégration fiscale, prévoit que FSP-one verse à Thermocompact à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés une somme égale à l'impôt qu'elle aurait dû payer si elle était imposée distinctement.

21 Situation fiscale différée et latente

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE	Montant
IMPOT DU SUR : Provisions réglementaires : Amortissements dérogatoires Subventions d'investissement	1 300 928
TOTAL ACCROISSEMENTS	1 300 928
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR : Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) : Congés payés Participation des salariés Autres	422 968 202 035 55 538
TOTAL ALLEGEMENTS	680 541
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	620 387

22 Etat des positions face aux risques

Risque d'évolution des taux d'intérêts variables

	Total	< 6 mois	>6 mois < 1 an	>1 à <5 ans	> 5ans
BILAN					
Actifs financiers	Néant				
Passifs financiers					
<i>Montant bruts sur lesquels s'appliquent les taux variables d'intérêts</i>					
Emprunts moyen terme	1 706 797	530 137	536 552	640 108	
HORS BILAN : Néant					

Risque d'évolution des taux de change

Monnaies	USD
BILAN	
Actifs	
Disponibilités	817 396
Créances clients	1 613 188
Prêt à HWA	4 760 000
Passifs financiers	
Emprunts	Néant
Fournisseurs	13 264
HORS BILAN	
Contrats à terme de ventes de devises (à 1,3538 dollar pour 1 euro)	200 000
Contrats à terme de ventes de devises (à 1,38 dollar pour 1 euro)	300 000
POSITIONS CONDITIONNELLES	Néant
<i>(Options sur devises, cautions en devises, engagements futurs,...)</i>	

Risque d'évolution des cours de matières premières

Les tarifs appliqués à l'ensemble des clients de Thermocompact incluent systématiquement une clause de répercussion automatique du cours des métaux précieux ainsi que du cuivre et du laiton. Le risque correspond au délai entre la commande au fournisseur de matières premières et la commande du client, pour les métaux communs, la livraison au client pour les métaux précieux. En période d'activité stabilisée l'écart est d'environ un mois sur les livraisons Europe et de deux sur le grand export.

23 Liste des filiales et participations

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Dividendes	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES					
FSP one	4 000 000	95,00 %	2 915 000	857 301	29 994 843
Pont de Chérucy 38	7 208 158	570 000	2 915 000		1 822 867
HWA	2 173 364	99,97 %	2 186 783	3 843 801	12 399 021
Vietnam	1 391 419		2 186 783		646 577

Thermocompact présente des comptes consolidés en tant que société mère d'un groupe composé des sociétés FSP-one, FSP-one Inc. et Hi-Tech Wires Asia (HWA).

Rapport de gestion sur les comptes sociaux
(Exercice clos le 31 décembre 2011)

A. INFORMATIONS ECONOMIQUES : L'ACTIVITE, LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE DE THERMOCOMPACT

PRINCIPAUX INDICATEURS

L'évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé peut être analysée au travers des principaux agrégats et des commentaires suivants.

CHIFFRES CLES <i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2011		Exercice 2010	
Chiffre d'affaires net	34 665		30 364	
<i>dont export</i>		62 %		62 %
Matières et marchandises consommées	19 188	55%	16 697	55%
Autres charges externes	6 186	18%	4 943	16%
Charges de personnel	5 556	16%	5 232	17%
Excédent brut d'exploitation	3 053	9%	3 040	10%
Résultat d'exploitation	2 134	6%	2 204	7%
Résultat financier	335		297	
Résultat exceptionnel	184		277	
Résultat net	1 834		1 578	
Marge brute d'autofinancement	2 434		2 050	
Investissements (y compris financé en Crédit Bail)	4 235		492	
Effectif moyen inscrit	102		98	

L'activité a été soutenue durant tout l'exercice, nécessitant la mise en place d'équipes de week-end pendant une partie de l'année et le recours accru à l'intérim. En outre, des moyens humains internes et externes ont été nécessaires pour assurer le pilotage du programme d'investissement. Ceci explique l'augmentation significative mais ponctuelle sur 2011 du poste autres charges externes.

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

ACTIVITE FILS

La hausse du chiffre d'affaires est due à la hausse des cours et un mix produits en évolution vers du plus haut de gamme.

Les transferts d'équipements sur HWA ont permis d'augmenter la capacité de la filiale HWA, et de dégager de la capacité sur France pour mettre en place des nouveaux

équipements afin de servir en produits techniques le marché européen. Le retard pris dans la mise au point de ces équipements a été suppléé par le recours au travail de week-end pendant une partie de l'année.

ACTIVITE REVETEMENT DE SURFACE

Cette activité est restée très soutenue tout l'exercice. Compte tenu des prix de l'or, certains clients s'orientent soit vers du dépôt sélectif, soit vers des revêtements palladium. Le marché du nickel chimique et de l'argenture font aussi preuve d'un dynamisme certain en particulier dans les domaines de l'automobile et des véhicules électriques.

ANALYSE DU RESULTAT D'EXPLOITATION

L'exercice est marqué par une bonne activité mais pénalisée par les chantiers d'envergure, que sont la mise en place du plan d'investissement et le lancement du programme Saw Wires. En conséquence le résultat d'exploitation se stabilise au même niveau que 2010.

PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES

Néant.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU DANS LES METHODES D'EVALUATION RETENUES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France. Selon cette réglementation, les comptes consolidés, présentés par ailleurs, sont établis sur le référentiel IFRS, alors que les comptes sociaux se réfèrent aux normes comptables françaises.

ANALYSE DE L'ENDETTEMENT ET DU RESULTAT FINANCIER

- **L'endettement net**

La trésorerie s'est dégradée de 1 925 milliers d'euros sur l'exercice, montant imputé sur les liquidités disponibles à la fin de l'exercice 2010.

Cette dégradation avait été anticipée puisque lors de l'arrêté 2010, précision avait été faite d'une ressource liée au cadencement des impôts société pour 2 252 milliers d'euros. Effectivement sur l'exercice 2011, l'impôt concernant 2010 a été intégralement payé ainsi que les acomptes concernant 2011, le solde attendu étant un remboursement de 406 milliers d'euros.

L'important programme d'investissements a été financé avec du crédit bail, des emprunts classiques, un emprunt de développement participatif et un prêt « vert » à taux bonifié. En outre, un prêt innovation à taux zéro a été accordé par l'OSEO pour financer le programme de recherche sur le Saw Wire.

L'endettement bancaire moyen terme s'est donc accru de nouveaux emprunts pour 1 204 milliers d'euros, compte tenu de 1 585 milliers d'euros de remboursements des emprunts existants, le solde s'élève à la clôture à 2 991 milliers d'euros. L'encours auprès de l'Oseo s'élève à 2 130 milliers d'euros. L'encours de mobilisation de créances clients s'élève à 1 074 milliers d'euros et les liquidités à 1 145 milliers d'euros. L'endettement net est donc de 5 050 milliers d'euros.

- Les principaux postes du **résultat financier**, de + 335 milliers d'euros, sont les suivants :
 - intérêts : - 205 milliers d'euros
 - intérêts « groupe » : + 72 milliers d'euros
 - effets de change : - 130 milliers d'euros
 - dividendes reçus de FSP-one : + 570 milliers d'euros

RESULTAT NET

Le résultat exceptionnel enregistre les mouvements de dotation et reprise de provision pour amortissements dérogatoires et une plus value sur cession d'équipement à HWA.

Le montant d'impôt société, une charge de 617 milliers d'euros comprend la charge d'intégration fiscale, car Thermocompact et FSP-one étant toutes deux soumises à contribution sociale la décote n'a pu s'appliquer qu'une fois, et au crédit d'impôt recherche (183 milliers d'euros).

L'exercice clos le 31 décembre 2011 se solde donc par un bénéfice net comptable de 1 833 868,92 euros après enregistrement d'une participation pour les salariés de 202 milliers d'euros.

APPLICATION DE LA LME – INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS DE LA SOCIETE (Article L 441-6-1 du Code de Commerce) :

En application de l'article L 441-6-1 du code de commerce, précisé par le décret 2008-1492 du 30 décembre 2008 (article D441-4 du code de commerce), le tableau ci-dessous indique la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs.

<i>en milliers d'euros</i>	31 12 2011	dû en janvier 2012	dû en février 2012	dû en mars 2012
Fournisseurs français et effets à payer	1 891	1 245	647	
Fournisseurs Union Européenne	1 233	595	468	170
Fournisseurs Import	9	9		
Fournisseurs retenue de garantie	27			27
	3 160	1 849	1 115	197
Factures en litiges	26			
Factures non parvenues	668			
	3 856			

	31 12 2010	dû en janvier 2011	dû en février 2011	dû en mars 2011
Fournisseurs français et effets à payer	2 245	1 114	1 131	
Fournisseurs Union Européenne	2 071	874	855	342
Fournisseurs Import	132	132		
Fournisseurs retenue de garantie	6			6
	4 454	2 120	1 986	348
Factures en litiges	47			
Factures non parvenues	444			
	4 945			

La structure de paiement fournisseurs est inchangée, les valeurs sont uniquement impactées par le cadencement des livraisons.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Outre le travail récurrent d'amélioration de produits existants, le projet Saw wires a été officiellement lancé avec des investissements conséquents qui génèrent déjà des kilomètres de fils en cours de caractérisation par l'INES. Le projet et le contrat de collaboration avec l'INES-CEA est prévu jusqu'en 2013, l'objectif restant de commercialiser des premiers fils avant et d'améliorer le produit ensuite grâce au retour d'expérience des clients.

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Le montant des dépenses de recherche et développement est évalué pour l'exercice à 827 milliers d'euros, incluant 200 milliers d'euros de prestations INES.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les derniers équipements relatif au vaste programme d'investissement viendront compléter un outil renouvelé et plus adapté à une demande exigeante des clients, en cas en particulier d'un ralentissement conjoncturel annoncé mais pas encore ressenti en terme de commandes.

ANALYSE DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe THERMOCOMPACT est confronté à un certain nombre de risques. Ils sont présentés dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés qui figure dans le rapport financier annuel.

ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE

1/ ACTIVITE DES FILIALES

La société THERMOCOMPACT détient au 31 décembre 2011 :

↳ 95 % du capital de la société **F.S.P-one**, société par actions simplifiée au capital de 4.000.000 €, dont le siège social est à PONT DE CHERUY (38230) – 31 Rue Giffard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 422 505 347 RCS VIENNE.

L'exercice clos le 31 décembre 2011 s'est soldé par un bénéfice net de 1 822 867 euros pour un chiffre d'affaires de 29 994 843 euros.

Cette société est spécialisée dans la conception, la commercialisation et la fabrication de fils et torons de haute technologie.

↳ 99,97 % du capital de la société **Hi Tech Wires Asia (HWA)**, société vietnamienne au capital de 3.000.000 \$, dont le siège est à VSIP 1, 46 street, number 6, Thuan An District, BINH DUONG PROVINCE, VIETNAM

L'exercice clos le 31 décembre 2011 s'est soldé par un bénéfice net comptable de 646 576 €, pour un chiffre d'affaires de 12 399 020 €.

2/ ACTIVITE DES SOCIETES CONTROLEES

La société THERMOCOMPACT contrôle au 31 décembre 2011 :

↳ Indirectement 95 % du capital de la société **F.S.P. – one Inc** (elle-même détenue à 100 % par la société F.S.P. - one), société au capital de 900.000 \$, dont le siège social est à PLAINVILLE (Massachusetts) – 36 Taunton Street, aux Etats-Unis.

L'exercice clos le 31 décembre 2011 s'est soldé par un bénéfice net comptable de 463 973 euros pour un chiffre d'affaires de 13 812 705 euros.

Cette société commercialise les fils et torons fabriqués dans les sociétés du Groupe.

RISQUE DE VARIATION DE COURS

La société, pour se prémunir contre les hausses du cuivre et du laiton, applique un tarif incluant une clause de répercussion automatique mensuelle de l'évolution des cours des métaux, le risque résiduel concerne les variations entre la prise de commande fournisseurs et la commande ou livraison aux clients. Les métaux précieux facturés dans le cadre de l'activité revêtement de surface, le sont au cours du jour de livraison.

Concernant le risque de change, la société est exposée vis-à-vis du dollar par le risque de conversion de la filiale américaine et par le risque d'exposition commerciale sur les ventes faites aux Etats-Unis et en Asie.

L'opportunité de couverture de change est étudiée mensuellement.

B. INFORMATIONS JURIDIQUES : LES TITRES DE LA SOCIETE, LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES PARTICIPATIONS

a) LES TITRES

DETENTION DU CAPITAL SOCIAL (article L 233-13 du Code de Commerce) à fin 2011

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que :

- La Banque Populaire Développement détient plus du quart du capital social et plus du quart des droits de vote à l'assemblée générale,
- La société SOFIL détient plus du dixième du capital social et plus du quart des droits de vote à l'assemblée générale,
- La société Alto-Invest détient plus du dixième du capital social et plus du vingtième des droits de vote à l'assemblée générale,
- La société Inocap détient plus du vingtième du capital social,
- Monsieur Gilles MOLLARD et sa famille détiennent plus du vingtième du capital social et plus du vingtième des droits de vote à l'assemblée générale.

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante au 31 décembre :

	Nombre de titres		Droits de votes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Banque Populaire Développement	423 738	27,4%	647 767	29,9%
Alto Invest	192 460	12,5%	192 460	8,9%
Inocap	97 875	6,3%	97 875	4,5%
FCP Innovation	290 335	18,8%	290 335	13,4%
Sofil	306 856	19,9%	611 256	28,2%
Familles Mollard / Cornier	103 191	6,7%	191 886	8,9%
Management	410 047	26,5%	803 142	37,1%
Public	420 735	27,2%	425 303	19,6%
Total général	1 544 855	100,0%	2 166 547	100,0%

Auto détention	2 806		2 806	
Corrigé de l'auto détention	1 542 049		2 163 741	

A noter que suite aux réorganisations au sein de CM CIC, la banque de Vizille a cédé la totalité des actions Thermocompact qu'elle détenait.

DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS (Article 243 Bis du Code général des Impôts)

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, exigeant le rappel des distributions de dividendes effectuées au cours des trois derniers exercices, nous vous rappelons le montant des dividendes mis en distribution :

Exercices	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende unitaire
31/12/2010	1 544 855	1 155 605,25 €	0,75 €
31/12/2009	1 544 855		
31/12/2008	1 544 855	231 728,25 €	0,15 €

Le dividende est éligible à l'abattement de 40% qui résulte de l'article 158-3-2° du Code Général des impôts, pour les personnes physiques domiciliées en France.

Concernant cet abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2 du CGI, une option est ouverte pour son assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire aux taux de 21 % en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de répartir le bénéfice net de 1 833 868,92 € de la façon suivante :
22 372,84 € à la réserve légale, qui se trouve ainsi intégralement dotée
- 1.235.884,00 € à titre de dividendesle solde, soit la somme de 575.612,08 € au poste « autres réserves »

Il revient, par conséquent, un dividende de 0,80 Euro par action, ouvrant droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158-3-2 du CGI.

Concernant cet abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2 du CGI, une option est ouverte pour son assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire aux taux de 21 % en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Ces dividendes seront mis en paiement le 31 juillet 2012.

AVIS DE REGULARISATION DONNES ET ALIENATIONS D' ACTIONS EFFECTUEES EN VUE DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES NON CONFORMES

Néant.

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L 225-180 dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L 225-194 et L 225-197, à l'article 11 de la Loi du 6 Août 1986 et à l'article L 3324-10 du Code du Travail.

La proportion du capital détenue par les salariés au 31 décembre 2011 au sein du capital de la société THERMOCOMPACT en vertu des dispositions précitées est inexistante.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants qui sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Structure du capital : voir ci-dessus.
- Une détention des actions depuis plus de deux ans et au nominatif confère à son propriétaire un droit de vote double.
- Il n'existe entre les actionnaires aucun pacte, ni action de concert formalisés.
- Il n'est prévu aucune clause de dédommagement spécifique en cas de cessation des fonctions des mandataires sociaux et/ou des salariés.
- Il n'existe aucune règle spécifique de nomination des administrateurs de la Société n'existe, ni de procédure spécifique pour modifier les statuts de la Société en dehors des règles légales en vigueur.

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS (Article L 225-211 du Code de Commerce)

L'assemblée générale du 27 mai 2011 a renouvelé l'autorisation pour la société de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. Cette faculté n'est utilisée que pour contracter un contrat de liquidité. Dans le cadre de ce contrat la société a, à la clôture, 2806 actions pour une valeur comptable de 41 428 euros, la valeur de portefeuille au 31 décembre 2011 s'élevant à 42 090 € (15 € par action).

ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTAT DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTION

Néant.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Néant.

OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Néant.

ACTIONS ACHETEES OU VENDUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES

Néant.

PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE OU LA PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Néant.

PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES (article L 464-2 du Code de Commerce)

Néant.

SOCIETES CONTROLEES – PART DU CAPITAL DE LA SOCIETE QUE CELLES-CI DETIENNENT (auto contrôle)

Néant.

b) LES MANDATAIRES SOCIAUX

MONTANT DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL (Article L 225-102-1 alinéa 2 du Code de Commerce)

La rémunération des mandataires sociaux s'est élevée pour l'année 2011 aux montants suivants :

Mandataire Social	Rémunération brute fixe	Rémunération variable ou exceptionnelle	Voiture de fonction	Jetons de présence <i>En euros</i>
Jean-Claude Cornier				5 000
Gilles Mollard				5 000
Bernard Mollard				5 000
Chantal Cornier				4 000
NAXICAP PARTNERS				4 000
Michel Moggio				5 000
Amédée Nicolas				5 000
SOFIL				4 000

Les dirigeants ne perçoivent aucune autre rémunération dans les sociétés contrôlées par Thermocompact.

Monsieur Mollard n'est pas rémunéré par la société THERMOCOMPACT mais par la société SOFIL, qui refacture 175 267 €, dans le cadre d'une convention réglementée, les services rendus par M Mollard.

Il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions au profit des mandataires, dirigeants ou personnel.

Il n'existe pas de politique de distribution d'actions de performance.

OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS (Articles L 621-18-2 et 621-43-1 du Code monétaire et financier ; articles 223-22 et 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Néant.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (Article R 225-102 du code de commerce)

Depuis le 30 septembre 2007, le conseil d'administration a opté pour le régime de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Monsieur Jean-Claude Cornier est Président de la Société et Monsieur Gilles Mollard est Directeur Général pour la durée de leurs mandats d'administrateur.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Jean-Claude CORNIER

- Administrateur et Président du conseil d'administration de la société THERMOCOMPACT,
- Cogérant de la société SOFIL,
- Cogérant de la société A CALEXIKA.

Gilles MOLLARD

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Directeur général de la société THERMOCOMPACT
- Cogérant de la société SOFIL,
- Président de la société SOFIMONT,
- Administrateur de la société S.E.C.M.H.,
- Administrateur de la société S.E.M.J.,
- Représentant permanent de la société SOFIMONT, elle-même présidente de la société COMPAGNIE DU VAL MONTJOIE,
- Administrateur de la société STBMA.

Bernard MOLLARD

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Directeur Général de la société SOFIMONT,
- Président du conseil d'administration la société S.E.C.M.H.,
- Administrateur de la société S.T.B.M.A.,
- Administrateur de la BANQUE POPULAIRE DES ALPES,
- Président de la société SASU EXPANSINVEST et A2D INVEST
- Représentant permanent de la société S.E.C.M.H à la SOGERA SAS
- Président du conseil de surveillance de la société SOFIL,
- Représentant permanent de la société COMPAGNIE DU VAL MONTJOIE, elle-même administrateur de la société S.E.M.J.

NAXICAP PARTNERS

Dont la représentante permanente au sein du conseil d'administration de Thermocompact est Stéphanie NAUWELAERS

Les autres mandats détenus par Naxicap Partners sont les suivants :

Dénomination sociale exacte	Forme juridique	Mandat exercé
ABBP INVESTMENTS	SAS	Membre du Comité Stratégique et de Contrôle
AFENIX	SAS	Membre du Comité Stratégique
AGRAUXINE	SA	Membre du collège de censeurs
ALIZE	SAS	Membre du Conseil d'Administration
ALTAVIA	SA	Membre du Conseil d'Administration
ALTOR GROUP	SAS	Membre du Comité de Surveillance
AQUALANDE	SA	Membre du Conseil d'Administration
ARDISSA	SA	Membre du Comité Stratégique
AUDILAB	SAS	Membre du Comité Stratégique
BAZILE TELECOM	SA	Membre du Conseil de Surveillance
CAPUCINE	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
CENTRAL TEST	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
CFG	SA	Membre du Conseil d'Administration
CIRRUS INVESTISSEMENT	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
COLISEE	SAS	Membre du Comité Stratégique
CYLANDE	SA	Membre du Conseil d'Administration
DEFTA	SA	Membre du Conseil de Surveillance
DIAMOCO	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
DIVOBIS	SAS	Membre du Comité de Surveillance
EPB DEVELOPPEMENT	SAS	Membre du Comité Stratégique
EPS	SAS	Membre du Comité de Surveillance
EUDO	SAS	Membre du Comité de Suivi
EUROMETAL	SA	Membre du Conseil d'Administration
EUROPE ENVIRONNEMENT	SA	Membre du Conseil d'Administration
FIDEC	SAS	Membre du Comité Stratégique
FIDES	SAS	Membre du Comité de Surveillance
FINAGAR	SAS	Membre du Comité de Surveillance
FINANCIERE 12	SAS	Membre du Comité de Surveillance
FINANCIERE AET	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE ANAVEO	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE COFRAD	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE DE L'AVENIR	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE DU CHEVAL VERT	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE DU MOULIN	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE DUFYELEC	SA	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE GEE	SAS	Membre du Comité stratégique
FINANCIERE LA TURDINE	SA	Membre du Conseil d'Administration
FINANCIERE MS	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE S.N.A.A.M.	SA	Membre du Conseil d'Administration
FINANCIERE THIBERT	SA	Membre du Conseil d'Administration
FINANCIERE VOODOO	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE XD	SAS	Membre du Comité
GARELLA HOLDING	SAS	Membre du Comité Stratégique
GESPIERRE 2011	SAS	Membre du Comité de Surveillance
GOZOKI (NAXA)	SAS	Membre du Comité de Surveillance
GRIMAUD La Corbière	SA	Membre du Conseil de Surveillance

GRUPE ATHOME	SAS	Membre du Comité de Surveillance
GRUPE CFCA	SAS	Membre du Comité de Surveillance
GRUPE INVEST	SAS	Membre du Comité d'Information
GRUPE LA BOUCHERIE	SA	Membre du Conseil d'Administration
GRUPE RBDH	SA	Membre du Conseil d'Administration
GSM CONSULTING	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
HASLER INTERNATIONAL	SA	Membre du Conseil d'Administration
IXIO	SAS	Membre du Comité de Direction
L&C	SAS	Membre du Comité de Direction
L. BERNARD	SA	Membre du Conseil d'Administration
LA VIE CLAIRE	SA	Membre du Conseil de Surveillance
LGA	SA	Membre du Comité de Surveillance
MAAT FINANCES	SA	Membre du Conseil d'Administration
MAC	SAS	Membre du collège des Censeurs
MAC	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
MAIKE	SA	Membre du Conseil d'Administration
MAIKE AUTOMOTIVE	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
MILEXIA	SA	Membre du Conseil de Surveillance
MOBILE SERVICE	SA	Membre du Conseil d'Administration
MONDIAL FRIGO	SA	Membre du Conseil de Surveillance
NACTIS	SAS	Membre du Comité d'Orientation
NEMO INVEST	SAS	Membre du Comité de Surveillance
NOALYS	SAS	Membre du Comité Stratégique
NORD SUD DEVELOPPEMENT	SA	Membre du Conseil de Surveillance
OBER	SA	Membre du Conseil d'Administration
ORALIA INVESTISSEMENT	SA	Membre du Conseil d'Administration
ORALIA PARTENAIRES	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
P&A FINANCES	SA	Membre du Conseil d'Administration
PHENIX SYSTEMS	SA	Membre du Conseil d'Administration
PIETRA DEVELOPPEMENT	SAS	Membre du Comité Stratégique
PORT ADHOC	SAS	Membre du Comité Stratégique
PSF	SA	Membre du collège des Censeurs
PUBLI-CITES EXPANSION	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
RAGT	SA	Membre du Conseil de Surveillance
RAVE	SA	Membre du Conseil d'Administration
RAVE CROISSANCE	SA	Membre du Conseil d'Administration
REMA YOU DEVELOPPEMENT	SA	Membre du Conseil de Surveillance
REVANCHE	SAS	Membre du Comité de Surveillance
RMP	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
SAINTE HEMOISE 55 SAS	SAS	Membre du Conseil d'Administration
SERIMATEC DEVELOPPEMENT	SAS	Membre du Comité
SMG	SA	Membre du Conseil d'Administration
SOFIMONT	SA	Membre du Conseil d'Administration
SOLARQUEST	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
SPC	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
STANTEC	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
SUSHI SHOP GROUP	SAS	Membre du Comité de Surveillance
TBR	SAS	Membre du Comité Stratégique
TECHNOLOGIE ROBOTIQUE PAGES - TRP	SAS	Membre du Comité de Surveillance
TEINTURERIES LA TURDINE	SA	Membre du Conseil d'Administration
THERMOCOMPACT	SA	Membre du Conseil d'Administration
TOPCO	SAS	Membre du Conseil d'Administration
VEBIO	SAS	Président
VUELTO GROUP (ex Cie du Soleil)	SAS	Membre du Comité Stratégique
XYNERGY	SAS	Membre du Conseil de Surveillance

Amédée NICOLAS

- Président du Conseil de surveillance de la société Maïke,
- Administrateur de Thermocompact.

Chantal CORNIER

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Membre du conseil de surveillance de la société SOFIL,
- Cogérant de la société A CALEXIKA.

Danielle MOLLARD, représentant permanent de la société SOFIL, administrateur

- Membre du conseil de surveillance de la société SOFIL.

Michel MOGGIO

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Administrateur délégué de la société MEGA BRANDS EUROPE NV (en Belgique)
- Branch Manager de MEGA BRANDS INTERNATIONAL (en Suisse).

SITUATION DES MANDATS SOCIAUX

Après examen de la situation des membres du conseil d'administration, aucun mandat n'est à renouveler.

C. AUTRES INFORMATIONS NON FINANCIERES : SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALESCONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE (Article L 225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce)**1/ CONSEQUENCES SOCIALES ET LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION**

L'effectif moyen de la société a été de 102 personnes sur l'exercice 2011.

L'horaire est de 35 heures.

Effectif moyen de l'exercice	102
Effectif au 31 décembre 2011	102
Effectif à temps partiel	5
Nombre de recrutements en CDI	4
Nombre de recrutements en CDD	4
Nombre de départs (hors licenciements)	6
Nombre de licenciements	2
Nombre de jours d'absence	802
Masse salariale hors charges	3 574 758 €
Nombre d'accidents du travail	22
Dépenses formation	93 534 €
Nombre d'heures de formation	1 742
Nombre de stages effectués	148
Nombre de personnes handicapées	4
Nombre d'intérimaires moyen	20
Utilisation d'un centre d'aide au travail (CAT)	Oui
Existence d'un contrat d'intéressement	Oui

Au-delà de l'effectif moyen en progression 4 personnes depuis 2010, les données traduisent les actions menées pour améliorer la performance. L'effort de formation a été plus que doublé, passant de 1,2 à 2,6% de la masse salariale, axé notamment sur le savoir-faire technique et l'innovation. Les investissements importants en partie dédiés à l'amélioration des conditions de travail, l'accompagnement du management, le développement de la communication interne et des relations sociales ont conduit à une forte réduction de l'absentéisme, atteignant un niveau incompressible de moins de 3%. La politique ressources humaines du groupe s'appuie sur une éthique partagée visant en particulier à éviter toute forme de harcèlement moral ou de discrimination.

B/ CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES

La société est conforme aux nouveaux seuils de rejets imposés par l'arrêté ministériel du 30 juin 2006.

Nos différents déchets dangereux ou non dangereux sont envoyés vers des centres agréés, et sont suivis jusqu'à destruction complète par le biais d'une procédure de suivi des déchets.

La société a la certification environnementale ISO 14001 ainsi que la certification ISO 9001 et ISO TS 16 949 (automobile).

Les contrôles de la DREAL confirment le bon fonctionnement et l'efficacité de nos procédés.

Nous continuons toujours à travailler avec VEOLIA, prestataire de la gestion de notre station de traitement des effluents, pour réduire au maximum les valeurs de nos rejets liquides.

La validation de notre système d'auto surveillance de la station de traitements des eaux par l'agence de l'eau et l'acceptation de notre demande d'agrément au suivi régulier des rejets nous a permis de modifier notre système de calcul de redevance de pollution pour l'année 2011 et les années suivantes.

Le calcul sera basé sur les valeurs de polluants rejetées et non sur les quantités de matières premières achetées.

Durant l'année 2011, des actions ont été mises en place afin de diminuer nos déchets d'huile solubles, nous terminons l'année avec 70 tonnes de déchets traités en centre agréé contre 120 tonnes les autres années. Depuis octobre 2011, les déchets huiles solubles sont traités dans l'évapoconcentrateur chez une société basée à 20 km de Thermocompact.

L'installation d'un principe électrolyse sur la nouvelle ligne de nickel chimique nous permet de réduire notre quantité de déchets et d'augmenter notre productivité.

ACTIVITE POLLUANTE OU A RISQUE (Article L 225-102-2 du Code de Commerce)

La société répond de l'appellation « site classé », et fait donc l'objet d'un contrôle rigoureux et continu de la part de la DREAL, qui s'ajoute aux mesures préventives décrites dans le paragraphe conséquences environnementales.

Le site de Metz Tessy est assuré contre les risques pollution.

D. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Il convient de préciser qu'entre le 1^{er} janvier 2012 et la date à laquelle le présent rapport a été établi, aucun événement important ne s'est déroulé.

E. AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES

AMORTISSEMENTS EXCEDENTAIRES ET AUTRES AMORTISSEMENTS NON DEDUCTIBLES **(Article 39-4 du Code Général des Impôts)**

Le montant global des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, à 430,65 euros.

Le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses s'élève à 143 euros.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices, en euros.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2011</i> <i>12</i>	<i>31/12/2010</i> <i>12</i>	<i>31/12/2009</i> <i>12</i>	<i>31/12/2008</i> <i>12</i>	<i>31/12/2007</i> <i>12</i>
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	5 142 852,39	5 142 852,39	5 142 852,39	5 142 852,39	5 142 852,39
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 544 855,00	1 544 855,00	1 544 855,00	1 544 855,00	1 544 855,00
- à dividende prioritaire					
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	34 665 155,71	30 363 861,56	19 670 821,41	31 179 244,00	34 626 867,11
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	3 268 512,69	3 355 902,08	58 624,74	2 077 239,42	766 784,91
Impôts sur les bénéfices	616 690,47	982 741,45	-254 462,00	299 133,00	212 423,39
Participation des salariés	202 034,87	217 088,43		96 159,35	
Dot. Amortissements et provisions	615 918,43	578 044,16	364 144,67	816 271,86	-51 684,55
Résultat net	1 833 868,92	1 578 028,04	-51 057,93	865 675,21	606 046,07
Résultat distribué	1 235 884,00	1 155 605,25		231 728,25	386 213,75
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,59	1,40	0,20	1,09	0,36
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,19	1,02	-0,03	0,56	0,39
Dividende attribué	0,80	0,75		0,15	0,25
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	102	98	95	108	109
Masse salariale	3 821 763,26	3 756 768,49	3 056 438,96	3 951 554,34	3 886 178,45
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 734 293,35	1 475 442,85	1 353 408,58	1 632 260,37	1 659 882,91

* soumis à l'approbation de l'AG statuant sur les comptes 2011.

En conclusion de ce rapport, nous vous demandons de bien vouloir :

- *approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011,*
- *affecter le résultat de l'exercice comme indiqué ci-dessus,*
- *donner quitus aux administrateurs,*
- *approuver les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce,*

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Thermocompact, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans la note de l'annexe et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Annecy et Annecy-le-Vieux, le 26 mars 2012

Les commissaires aux comptes

NICOLAS PEILLON

MAZARS : ALAIN CHAVANCE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

▪ **Convention de prestations de services avec la société SOFIL**

La société SOFIL met à la disposition des sociétés du groupe (Thermocompact, FSP-one et Hi-Tech Wires Asia) ses ressources dans les domaines suivants : direction, communication externe et interne, administratif et financier.

Cette convention couvre, depuis le 1^{er} janvier 2007, les prestations récurrentes et spécifiques réalisées par la société SOFIL qui sont rémunérées sur la base des coûts supportés, augmentés d'une marge de 15%.

Au titre de cette convention, il a été comptabilisé dans les charges de l'exercice une somme de 367.867 € H.T.

▪ **Hypothèque sur le bâtiment de votre société situé à Metz-Tessy**

Le Conseil d'Administration du 18 décembre 2006 a autorisé votre société à consentir une hypothèque sur le bâtiment inscrit dans ses comptes et situé à Metz-Tessy, en garantie de prêts accordés à votre filiale vietnamienne Hi-Tech Wires Asia par le Crédit Agricole des Savoie et par la Banque Populaire des Alpes à hauteur d'une somme de 1.000.000 euros par banque et ce afin de financer en 2007 l'acquisition du terrain et la construction du bâtiment de votre filiale au Vietnam.

Au 31 décembre 2011, le solde de ces prêts dans les comptes de la filiale vietnamienne s'élève à 914.004 €.

Fait à Annecy et Annecy-le-Vieux, le 26 mars 2012

Les commissaires aux comptes

NICOLAS PEILLON

MAZARS : ALAIN CHAVANCE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte, par ailleurs, de la présentation du rapport du Président du conseil d'administration tel que prévu par les dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce ainsi que du rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce.

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION CHARGES NON DEDUCTIBLES

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application des dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 430.65 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 143 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale constatant que le bénéfice de l'exercice s'élève à la somme de 1 833 868,92 €, approuve l'affectation de cette somme telle qu'elle est présentée par le Conseil d'Administration de la manière suivante :

- 22 372,84 € à la réserve légale, qui se trouvera ainsi totalement dotée
- 0,80 € par action au titre des dividendes, soit 1 235 884,00 €
- le solde, soit 575 612,08 € au poste « autres réserves ».

L'assemblée générale constate par ailleurs que, conformément aux dispositions légales, le dividende des trois derniers exercices a été fixé comme suit :

Exercices	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende unitaire*	Abattement par action
31/12/2010	1 544 855	1 155 605,25 €	0,75 €	0,30 €
31/12/2009	1.544.855	0 €		
31/12/2008	1.544.855	231 728,25 €	0,15 €	0,06

Le dividende de 0,80 Euro par action ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158-3-2 du CGI.

Concernant cet abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2 du CGI, une option est ouverte pour son assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire aux taux de 21

% en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Ces dividendes seront mis en paiement le 31 juillet 2012.

QUATRIEME RESOLUTION : APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve les termes de ce rapport et approuve les conventions dont il est fait état dans ce rapport.

CINQUIEME RESOLUTION : FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale fixe à la somme de Trente Sept Mille Euros (37.000 €) le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice qui a clôturé le 31 décembre 2011.

SIXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, l'assemblée générale approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2011 tels qu'ils ont été présentés et faisant apparaître un chiffre d'affaires de 77 910 milliers d'euros et un résultat net bénéficiaire de 4 036 milliers d'euros, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

SEPTIEME RESOLUTION : AUTORISATION RACHAT DE TITRES

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le Conseil d'Administration à acheter, conserver ou transférer des actions de la société, dans le cadre d'un programme de rachat soumis aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, ainsi que du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne N°2003/6/CE du 28 janvier 2003. Le rachat par la Société de ses propres actions aura pour finalité :

- soit d'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une chartre de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- soit la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- soit la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- soit l'annulation d'actions dans la limite légale maximale.

Dans les limites permises par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées par tous moyens sur tous marchés, y compris sur les systèmes de négociations multilatéraux, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions. Ces moyens incluant l'utilisation de tout contrat financier, dans des conditions autorisées par l'Autorité des marchés financiers.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment.

Le prix maximum d'achat ne pourra être supérieur à Vingt-cinq (25) euros.

En cas de modification de la valeur nominale des actions, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de groupement des titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra à aucun moment excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de filiales, plus de 10 % de son capital social.

Nonobstant ce qui est dit ci-dessus, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5% de son capital social.

Afin de mettre en œuvre cette autorisation, l'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de :

- procéder à la mise en œuvre effective du programme et à la réalisation effective des opérations, en arrêter les conditions et les modalités,
- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à toutes opérations hors marché,
- conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers, et de tout autre organisme,
- remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'assemblée générale des opérations réalisées en application de la présente résolution.

L'assemblée décide que cette autorisation est consentie pour une durée de dix huit (18) mois à compter de la présente assemblée, et qu'elle annule et remplace l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 27 mai 2011 dans sa 7ème résolution.

HUITIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.